

L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

ABONNEMENTS
à partir du 1^{er} de chaque mois
France et Algérie : Un an... 25 fr.
Six mois... 14 fr.
Étranger U.-P.) : Un an... 32 fr.
Six mois... 18 fr.

Paraissant le Vendredi
Rédacteur en chef : Edmond THÉRY
PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :
France : 0 fr. 50 — Étranger : 0 fr. 60
Adresse télégraphique : Econopéen-Paris

INSERTIONS
Ligne anglaise de 5 centimètres
Annonces en 7 points... 2 50
Réclames en 8 points... 4 »
Ce tarif ne s'applique pas aux annonces
et réclames d'émission.
TÉLÉPHONE : Central 46-61

N° 1316. — 51^e volume (21)

Bureaux : 50, rue Sainte-Anne, Paris (2^e Arr^t)

Vendredi 25 Mai 1917

SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Emission de l'Europe (En millions de francs)

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES					Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/courants et dépôts particuliers	Portefeuille escompte	Avances s' valeurs mobilières			
FRANCE — Banque de France									
1914 23 juillet...	4 104	640	6 912	943	1 541	739			3 1/2
1917 10 mai...	5 259	257	19 275	2 518	1 786	1 153			5
1917 18 mai...	5 264	257	19 344	2 512	1 718	1 143			5
1917 24 mai...	5 269	257	19 395	2 629	1 694	1 142			5
ALLEMAGNE — Banque de l'Empire									
1914 23 juillet...	1 696	418	2 364	1 180	939	63			4
1917 30 avril...	3 166	21	10 394	4 976	10 893	16			5
1917 7 mai...	3 166	22	10 380	4 940	10 888	12			5
1917 15 mai...	3 166	27	10 258	5 741	11 597				5
ANGLETERRE — Banque d'Angleterre									
1914 23 juillet...	1 094	»	733	1 055	844	»			3
1917 3 mai...	1 377	»	971	2 222	2 852	»			5
1917 10 mai...	1 376	»	962	3 985	2 787	»			5
1917 17 mai...	1 371	»	963	2 931	2 706	»			5
DANEMARK — Banque Nationale									
1914 31 juillet...	410	»	219	24	94	15			6
1917 28 février...	231	3	383	65	92	25			5
1917 31 mars...	230	3	425	43	99	22			5
1917 30 avril...	242	3	421	67	98	21			5
ESPAGNE — Banque d'Espagne									
1914 10 juillet...	543	730	1 919	498	446	170			4 1/2
1917 5 mai...	1 397	750	2 440	761	461	480			4 1/2
1917 12 mai...	1 415	750	2 439	771	467	438			4 1/2
1917 19 mai...	1 428	753	2 433	767	449	458			4 1/2
HOLLANDE — Banque Néerlandaise									
1914 25 juillet...	340	17	652	10	185	130			3 1/2
1917 21 avril...	1 241	14	1 586	154	183	187			4 1/2
1917 28 avril...	1 253	14	1 625	125	197	187			4 1/2
1917 5 mai...	1 252	15	1 649	107	202	195			4 1/2
ITALIE — Banque d'Italie									
1914 31 juillet...	1 105	89	3 086	245	586	115			5 1/2
1917 20 mars...	855	68	3 845	785	577	550			5
1917 31 mars...	857	66	3 931	906	576	448			5
1917 10 avril...	849	66	3 969	807	570	409			5
ROUMANIE — Banque Nationale									
1914 18 juillet...	154	1	414	14	237	47			5 1/2
1917 14 janvier...	493	0	1 485	178	210	58			5
1917 21 janvier...	493	0	1 501	209	210	58			5
1917 28 janvier...	493	0	1 514	205	211	58			5
RUSSIE — Banque de l'Etat									
1914 21 juillet...	4 270	197	4 358	698	1 049	518			5 1/2
1917 29 mars...	3 945	324	27 407	5 196	22 238	1 958			6
1917 5 avril...	3 938	333	28 241	5 398	23 02	1 963			6
1917 14 avril...	3 938	323	29 282	5 689	24 787	2 302			6
SUÈDE — Banque Royale									
1914 31 juillet...	146	8	320	109	236	41			5 1/2
1917 28 février...	268	6	551	115	246	38			5
1917 31 mars...	270	6	614	195	365	76			5 1/2
1917 30 avril...	272	6	608	182	328	71			5 1/2
SUISSE — Banque Nationale									
1914 23 juillet...	180	19	268	51	94	20			3 1/2
1917 30 avril...	342	51	529	118	202	18			4 1/2
1917 7 mai...	342	51	521	131	208	17			4 1/2
1917 15 mai...	342	52	507	90	153	16			4 1/2

REVUE DES CHANGES ET CHRONIQUE MONÉTAIRE

Change de Paris sur (papier court)

	Pair	16 juillet 1914	25 avril 1917	2 mai 1917	9 mai 1917	16 mai 1917	23 mai 1917
Londres.....	25.224	25.174	27.155	27.155	27.155	27.155	27.155
New-York.....	518.25	516 »	570 »	570 »	570 »	570 »	570 »
Espagne.....	500 »	482.75	624 »	629 »	629 »	633.50	637.50
Hollande.....	208.30	207.56	234 »	234 »	234 »	235 »	237 »
Italie.....	100 »	99.62	82.50	81.50	81 »	81.50	81.50
Pétrograd.....	266.67	263 »	162.50	162 »	159 »	155 »	158.50
Scandinavie.....	138.89	138.25	171.50	172 »	171.50	171 »	173.50
Suisse.....	100 »	100.03	110.50	110.50	111.50	112 »	113.50
Canada.....	518.25	»	569 »	569 »	569 »	570 »	570 »

Valeur en or à Paris de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	25 avril 1917	2 mai 1917	9 mai 1917	16 mai 1917	23 mai 1917
Londres.....	100 liv.	99.82	107.66	107.66	107.66	107.66	107.66
New-York.....	» dol.	99.56	109.99	109.99	109.99	109.99	109.99
Espagne.....	» pes.	96.55	124.20	125.80	125.80	126.70	127.50
Hollande.....	» flor.	99.64	112.34	112.34	112.34	112.82	113.78
Italie.....	» lire.	99.62	82.50	81.50	81 »	81.50	81.50
Pétrograd.....	» rbl.	98.62	60.93	60.75	59.64	58.12	59.43
Scandinavie.....	» couf.	99.46	123.48	123.84	123.48	123.12	124.82
Suisse.....	» fr.	100.03	110.50	110.50	111.50	112 »	113.50
Canada.....	» dol.	»	109.79	109.79	109.99	109.99	109.99

Changes de Londres sur : (chèque)

	Pair	16 juillet 1914	24 avril 1917	1 mai 1917	8 mai 1917	15 mai 1917	22 mai 1917
Paris.....	25.224	25.184	27.161	27.154	27.20	27.23	27.28
New-York.....	4.86	4.871	4.76	4.76	4.76	4.76	4.76
Espagne.....	25.22	25.90	21.78	21.70	21.58	21.60	21.51
Hollande.....	12.109	12.125	11.66	11.62	11.62	11.61	11.52
Italie.....	25.22	25.268	32.92	33.525	33.375	33.40	33.35
Pétrograd.....	94.58	95.80	167 »	169 »	171 1/2	172 1/2	170 1/2
Portugal.....	53.28	46.19	31 »	31 »	31 »	31 »	31 »
Scandinavie.....	18.15	18.24	15.97 1/2	15.95	15.93	15.90	15.78
Suisse.....	25.22	25.18	24.43	24.45	24.55	24.35	24.13

Valeur en or à Londres de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	24 avril 1917	1 mai 1917	8 mai 1917	15 mai 1917	22 mai 1917
Paris.....	100 fr.	100.14	92.85	92.88	92.73	92.60	92.45
New-York.....	» dol.	99.90	102.15	102.15	102.15	102.15	102.15
Espagne.....	» pes.	96.64	115.80	116.23	117.88	116.77	117.25
Hollande.....	» flor.	99.87	103.81	104.21	104.17	104.26	105.11
Italie.....	» lire.	99.82	76.60	75.23	75.57	75.51	75.63
Pétrograd.....	» rou.	98.77	56.66	55.99	55.17	54.85	55.49
Portugal.....	» mil.	86.69	58.18	58.18	58.18	58.18	58.18
Scandinavie.....	» cou.	100.85	113.67	113.85	114 »	114.21	115.08
Suisse.....	» fr.	100.17	103.24	103.85	102.74	103.58	104.53

Après une série de variations, qui ont porté le cours de la livre sterling jusqu'à 27,29, pour les négociations hors cote, et celui du dollar jusqu'à 5,74, le marché des changes sur Londres et sur New-York semble avoir retrouvé un peu de calme. La tendance est meilleure depuis deux ou trois séances. Le « chèque » reste bien demandé à 27,26, c'est-à-dire à un écart de 10 centimes 1/2 par rapport au cours moyen enregistré par la cote et auquel la Banque de France continue de servir les besoins justifiés du commerce ; mais il est plus faible et on peut espérer qu'il regagnera d'ici quelques jours un niveau moins éloigné du cours officiel. La même observation s'applique au *cable New-York*, qu'on peut obtenir assez facilement à 5,72 3/8, contre 5,70 à la cote officielle.

Il est à peine besoin d'insister sur l'intérêt que présente ce réajustement et la nécessité de le réaliser le plus promptement possible. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit, à ce sujet, dans nos deux précédentes chroniques. Si l'on en juge par l'importance des ventes de la Banque, le Trésor a compris les inconvénients d'une intervention insuffisante et précaire; il a reconnu qu'il était indispensable de faire quelques sacrifices pour aider le marché à s'adapter à l'état de choses nouveau résultant de l'entrée en guerre de l'Amérique et à liquider les positions prises par les banques, dans l'intérêt du commerce, au moment où cette manifestation est apparue comme imminente. Il doit persévérer dans ces bonnes dispositions s'il veut pouvoir reprendre peu à peu le contrôle de la situation; ce n'est pas seulement l'intérêt du commerce, c'est aussi celui de la trésorerie. Ces deux intérêts sont plus étroitement solidaires que jamais; en méconnaissant le premier, ou en ne l'estimant pas à sa vraie valeur, on risque fort de compromettre le second.

La surveillance des opérations de change est une sauvegarde; elle est un moyen de s'assurer que les remises ou les crédits dont peut disposer le pays ne seront pas employés pour des fins plus ou moins avouables. Or dans la confusion actuelle, cette surveillance devient extrêmement difficile sinon impossible. Quelle est l'origine de ces transactions hors cote de plus en plus nombreuses et de plus en plus importantes? A quelle nature de besoins correspondent-elles? C'est un point d'interrogation auquel, pour notre part, nous n'arrivons pas à donner une réponse satisfaisante. Le change acquis dans ces conditions couvre très vraisemblablement des opérations qui n'ont aucun caractère commercial, sans quoi on ne s'expliquerait pas que les acheteurs consentissent à payer jusqu'à 14 centimes de plus par livre sterling que le prix réclamé par la Banque pour les règlements commerciaux justifiés.

On parle d'opérations d'arbitrage. Nous n'y sommes pas opposé, en principe, dans la mesure où elles servent les intérêts français. Mais « l'arbitrage » est un paravent commode pour dissimuler parfois des transactions qui n'oseraient pas se présenter au grand jour. Et puis, franchement, trop de banques ou de courtiers soi-disant « neutres » ont la spécialité de ces opérations pour qu'on ne les considère pas avec une certaine défiance. Pour ces maisons, les prescriptions du Comité du blocus comptent peu et elles les oublient très vite si leur intérêt est en jeu. Ainsi il est question tous ces temps-ci de gros achats de dollars pour compte d'une banque espagnole qui les emploie, paraît-il, à régler des achats d'or aux Etats-Unis. Liquide-t-elle, au moins, simultanément un montant correspondant de pesetas sur notre marché? Nous n'en savons rien. Nous constatons seulement que le change espagnol monte toujours et qu'il est maintenant plus haut qu'il n'a jamais été; il s'inscrit à 637 1/2 soit avec une prime de 27 1/2 %. Peut-être ne serait-il pas inutile de surveiller d'un peu plus près ces opérations et quelques autres du même genre.

Le change hollandais continue son mouvement de reprise et s'inscrit à 2,37. Les devises scandinaves sont en hausse légère dans l'ensemble: la Suède gagne 2 points 1/2, à 1,73 1/2; la Norvège, un demi-point seulement, à 1,68 1/2, et le Danemark, un point, à 1,65 1/2. Le franc suisse clôture

ferme avec une prime de 13 1/2 %; il était à 1,12 le 16 mai. Le change russe s'est un peu relevé ces jours derniers. Après avoir coté 1,54 le 15 mai, il est remonté le 21 à 1,60 1/2; mais le 22 et le 23 il reperdait une partie de son avance et il clôture à 1,58 1/2. La lire italienne se maintient entre 81 1/2 et 82, sans tendance bien définie. Le change brésilien atteint actuellement son niveau le plus haut depuis 1915; le milreis cote d. 13 3/4 et le marché reste ferme. Ce résultat est dû à une balance commerciale très favorable, tant en raison de l'augmentation des quantités exportées que de la hausse des produits qui font l'objet de cette exportation.

Cours des changes de New-York sur :

	Pair	16 juillet 1914	24 avril 1917	1 mai 1917	8 mai 1917	15 mai 1917	22 mai 1917
Paris.....	5.184	5.167	5.711	5.711	5.72	5.721	5.731
Londres.....	4.868	4.874	4.767	4.767	4.767	4.767	4.767
Berlin.....	95.28	95.06	»	»	(1)	»	»
Amsterdam....	40.195	»	40.1/4	40 1/2 (2)	40. 3/4	40 7/8	41 1/4

Valeur en or à New-York de 100 unités-papier de monnaies étrangères

Unités	16 juillet 1914	24 avril 1917	1 mai 1917	8 mai 1917	15 mai 1917	22 mai 1917
Paris.....	100 fr.	100 27	90 74	90 72	90 60	90 52
Londres.....	100 liv	100 19	97 91	97 91	97 91	97 91
Berlin.....	4 mk	99 67	»	»	»	»
Amsterdam....	100 fl.	»	101 39	101 69	101 69	102 77

Changes sur Londres à (Cours moyen du mardi)

Valeurs à vue	15 juillet 1914	1 mai 1917	8 mai 1917	15 mai 1917	22 mai 1917
Alexandrie.....	97 21/32	97 7/16	97 7/16	97 7/16	97 1/2
Cable transfert					
Bombay.....	1.3 31/32	1.4 9/32	1.4 9/32	1.4 9/32	1.4 9/32
Calcutta.....	1.3 31/32	1.4 9/32	1.4 9/32	1.4 9/32	1.4 9/32
Hong-Kong.....	1.10 5/16	2.4 5/8	2.4 5/8	2.4 5/8	2.4 5/8
Shanghai.....	2.5 3/4	3.6 3/4	3.6 3/4	3.6 1/2	3.6 1/2
Valeurs à 90 jours de vue					
Buenos-Ayres (or).	47 11/16	49 1/8	49 1/8	49 9/16	50 1/8
Montevideo.....	51 3/32	54 1/2	54 1/2	55 1/4	55 1/4
Rio-de-Jan. (papier)	15 7/8	13 1/32	13 7/32	13 7/16	13 25/32
Valparaiso.....	9 3/4	11 13/16	11 13/32	11 29/32	11 15/16
Singapour.....	2.3 15/16	2.4 13/64	2.4 13/64	2.4 13/64	2.4 13/64
Yokohama.....	2 0 3/8	2.1 5/8	2.1 5/8	2.1 5/8	2.1 5/8

Variations du mark à

New-York (pair : 95 3/8)	10 avril 1917	17 avril 1917	24 avril 1917	1 mai 1917	8 mai 1917	15 mai 1917	22 mai 1917
Cours.....	(1)	»	»	»	»	»	»
Parité.....	»	»	»	»	»	»	»
Perte %.....	»	»	»	»	»	»	»
Amsterdam (pair : 59 3/8)	10 avril 1917	17 avril 1917	24 avril 1917	1 mai 1917	8 mai 1917	15 mai 1917	22 mai 1917
Cours.....	38 15	37 95	37.50	37 65	37 52	37 37	36 82
Parité.....	64 25	63 92	63 16	63 41	63 19	62 95	62 62
Perte %.....	35 75	36 08	36 84	36 59	36 81	37 05	37 98
Genève (pair : 123 47)	10 avril 1917	17 avril 1917	24 avril 1917	1 mai 1917	8 mai 1917	15 mai 1917	22 mai 1917
Cours.....	79 50	79 70	79 15	79 35	79	78 40	77 20
Parité.....	64 391	64 56	64 11	64 27	63 99	63 50	62 53
Perte %.....	35 601	35 44	35 89	35 73	36 01	36 50	37 47

Le change sur Vienne à Genève est coté 49 10, c'est-à-dire que la perte de la couronne est d'environ 53 2/4 %.

Métaux précieux et Escompte hors banque à Londres

	22 nov. 1916	22 déc. 1916	22 janv. 1917	22 fév. 1917	22 mars 1917	23 avril 1917	22 mai 1917
Cours de l'or.....	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9
Cours d'argent.....	3413/16	3611/16	37 1/8	37 3/4	35 7/8	37 1/2	37 7/8
Escompte hors banque.....	5 17/32	5 17/32	5 1/2	5 7/32	4 1/2	4 25/32	4 23/32

(1) Depuis le 30 mars 1917 le cours du mark et de la couronne n'est plus coté à New-York.

LA SITUATION

La situation militaire ne s'est pas beaucoup modifiée depuis huit jours, surtout sur le front français où nos troupes se sont bornées à repousser de furieuses contre-attaques allemandes, menées à gros effectifs contre nos nouvelles positions du Chemin des Dames. Les Allemands ont subi de grosses pertes, sans aucun profit pour eux. Les armées britanniques ont élargi la brèche faite dans la fameuse position de Hindenburg, au sud de la Scarpe, et continuent, avec leur grosse artillerie, le martelage furieux des positions ennemies.

L'offensive italienne sur l'Isonzo se développe normalement: toutes les contre-attaques autrichiennes ont échoué.

La guerre sous-marine, tout en restant une menace sérieuse, a diminué d'intensité depuis une semaine. Une nouvelle déclaration de lord Milner atteste qu'elle pourra grandement gêner l'Angleterre, mais qu'elle ne saurait avoir aucune conséquence sur l'issue de la guerre mondiale. Le péril sous-marin, a-t-il dit, sera conjuré comme celui des Zeppelins: les épouvantails allemands ne valent qu'aux premiers jours de la surprise.

Cependant, les pirates ont coulé encore des bateaux neutres: trois suédois, un espagnol et un brésilien. L'émoi, en Europe, est considérable. Quant au Brésil, il a déjà pris un grand parti: sur la proposition du Gouvernement, le Congrès a voté la révocation de la neutralité. C'est la déclaration de guerre imminente. Cela signifie, pour le présent, la saisie des navires allemands réfugiés au Brésil et les ports du pays ouverts aux escadres alliées.

Les dernières nouvelles de Russie doivent calmer toutes les appréhensions que pouvait inspirer l'instabilité gouvernementale et surtout sa dualité. L'ordre et l'autorité semblent restaurés. L'entrée de six ministres socialistes dans le Cabinet semble l'avoir raffermi et le ministre de la guerre, l'énergique Kerensky, va reconstituer l'armée en y restaurant une discipline de fer. Avant peu de jours, l'armée russe sera en état de reprendre une vigoureuse offensive. Son Gouvernement en a donné l'assurance.

Pendant qu'au Reichstag le chancelier allemand a déclaré ne vouloir ni ne pouvoir donner aucune précision sur les buts de guerre de l'Allemagne, à la rentrée de la Chambre française, M. Ribot a courageusement envisagé la question en face. Sans définir avec une précision absolue nos conditions de paix, il a fait savoir que « la formule « sans annexions ni indemnités » ne tiendra pas, quand il s'agit de restitutions fondées sur le droit et la justice. Ce sophisme ne tiendra pas davantage, quand il s'agira de faire le compte des ravages épouvantables infligés par la barbarie à ce pays, par des gens qui parlent de civilisation et ne la connaissent pas ».

Parlant de la défaite des Impériaux à la fin de la guerre, le président du Conseil a ajouté: « Ils viendront demander la paix, non pas hypocritement, comme aujourd'hui, par des moyens louches et détournés, mais ouvertement, et nous la ferons dans des conditions dignes de la France, de son passé et de son présent; et si on ne la demande pas, nous saurons l'imposer ».

Les Etats-Unis continuent à s'organiser hâtivement et intensivement pour la guerre. L'ordre de mobilisation de 500.000 hommes sera donné au plus tard le 1^{er} septembre. L'équipement et l'organisation de cette armée se font sans perdre de temps. Cependant, une division de destroyers américains patrouille déjà dans la Manche, en compagnie des unités britanniques.

LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

Les positions conquises ont de nouveau été élargies pendant la huitaine sous revue, et les lignes fortifiées ennemies ne peuvent résister aux assauts foudroyants des armées franco-britanniques.

D'un autre côté, les Allemands, par de vaines et infructueuses tentatives, ne parviennent encore qu'à augmenter le chiffre déjà considérable de leurs pertes sans gagner un pouce de terrain.

Une nouvelle portion de la ligne Hindenburg est tombée entre les mains de nos alliés anglais le 20 mai, après une attaque vigoureuse qui fut exécutée entre Fontaine-les-Croisilles et Bullecourt.

Le lendemain, en Champagne, nos soldats ont effectué en deux secteurs du massif de Moronvilliers une opération assez importante qui a brillamment réussi. Nos troupes ont enlevé plusieurs lignes de tranchées ennemies sur les pentes nord du mont Cornillet d'une part, du Casque et du Téton, d'autre part; tous les observatoires importants de cette région sont tombés entre nos mains.

Au cours de ces actions, nous avons fait un millier de prisonniers. Les soldats britanniques, qui avaient pris la veille la première ligne de la position Hindenburg et qui avaient aussi repoussé plusieurs retours offensifs des Allemands, ont renouvelé leur attaque et se sont emparés, après un corps à corps acharné, de la ligne de soutien. En définitive, le soir du 21 mai, sauf dans un secteur d'environ 2 kilomètres immédiatement à l'ouest de Bullecourt, la fameuse position Hindenburg entre Arras et un point situé à 1.500 mètres à l'est de Bullecourt se trouvait toute entière entre les mains des armées anglaises.

En fin de journée, le 22 dernier, nos troupes ont prononcé, en trois points du front de Champagne, une attaque qui fut couronnée de succès, tant au nord-ouest de Heurtebise qu'au nord de Craonne, sur le rebord nord du plateau de Californie et au nord de Chevreux, vers la route de Corbeny à Pontavert. Nos fantassins ont occupé, après de durs combats, des lignes de tranchées arrachées aux régiments de Bavière, de Hanovre, de la Basse-Silésie et de Posen, sous le commandement du kronprinz allemand. Nous dominons maintenant complètement la vallée de l'Ailette.

Le front oriental paraît se réveiller; depuis quelques jours, les Allemands ont essayé à maintes reprises de s'approcher des lignes de tranchées russes, mais ils furent accueillis chaque fois par une fusillade nourrie et durent revenir à leurs points de départ.

L'offensive italienne se poursuit sur l'Isonzo dans des conditions favorables. Nos alliés latins ont actuellement à faire face à de nombreuses contre-attaques autrichiennes qui, sans doute, entravent leur marche en avant, mais restent totalement sans succès. Dans la vallée de Travnigolo, de violents combats ont eu lieu dans la nuit du 21 au 22 mai. Après un vif bombardement qui avait détruit les positions italiennes sur le massif du Petit Colbricon (2.512 mètres), l'ennemi avait lancé une forte attaque qui, en dépit d'une vaillante résistance, réussit à pénétrer dans une partie des lignes de nos alliés. L'arrivée de renforts italiens permit à ceux-ci de reprendre dans la journée toute l'étendue du terrain qui avait été abandonné.

QUESTIONS DU JOUR

Comptons d'abord sur Nous-Mêmes

I. — L'Agriculture Française

(Suite et fin) (1)

Les syndicats agricoles. — Il faut en généraliser le principe. — Crédit mutuel. — Assurances agricoles.

Dans sa réunion du 24 mars dernier, l'Association nationale d'expansion économique a émis le vœu suivant :

« Considérant que le groupement des agriculteurs, soit pour les opérations culturales, soit pour les achats de matières premières, d'engrais, de semences, de matériel, etc., présente de multiples avantages, notamment pour les petites et moyennes exploitations ;

« Que l'écoulement des produits agricoles sur les marchés éloignés ne peut être que difficilement assuré par des producteurs isolés ;

« Que les groupements, au contraire, peuvent appliquer les méthodes commerciales et faire les frais nécessaires pour atteindre les marchés éloignés ;

« Emet le vœu : que les groupements agricoles, les syndicats, les coopératives, etc., se multiplient encore davantage en France, et que le mouvement d'association en agriculture continue à être encouragé par tous les moyens. »

Voilà un vœu excellent qui mérite d'être pris en considération, car la généralisation des associations syndicales agricoles peut rendre d'immenses services.

D'ailleurs, il faut être juste : si la loi du 21 mars 1884, qui a institué les syndicats en France, a été moins rapidement mise en pratique dans les campagnes que dans les milieux industriels et commerciaux, elle est aujourd'hui utilisée dans un très grand nombre de localités et son principe réalise des progrès incontestables.

Le tableau suivant le prouvera :

Effectifs des Syndicats agricoles en France

Années	Syndicats	Unions	Membres
1890 (1 ^{er} juillet).....	648	9	234.234
1895 (id.).....	1.188	17	403.261
1900 (1 ^{er} janvier).....	2.069	35	512.794
1905 (id.).....	3.116	47	659.953
1910 (id.).....	4.948	77	813.038
1913 (id.).....	6.278	85	976.157
1914 (id.).....	6.667	"	1.029.727

A la fin de 1913, il y avait en France 16.612 syndicats, comptant 2.475.077 membres actifs, ainsi décomposés : Syndicats patronaux (industrie et commerce) : 5.063 et 421.566 membres ; syndicats ouvriers : 5.046 et 1.027.059 membres ; syndicats agricoles : 6.278 et 976.157 membres ; et syndicats mixtes : 225 et 50.295 membres.

A la même date, le nombre des patrons industriels et commerçants était évalué à 1.950.000 environ, celui des ouvriers à 6.500.000 et celui des agriculteurs, comprenant à la fois les ouvriers agricoles proprement dits, les propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres, les fermiers et les métayers, à 7.500.000.

Les patrons syndiqués représentaient 21,6 % de leur nombre total ; les ouvriers 15,8 % et les agriculteurs seulement 13 %.

(1) Voir l'Economiste Européen, n° 1314 et 1315, des 11 et 18 mai 1917.

C'est cependant au monde agricole, et surtout aux petits cultivateurs, que les syndicats sont le plus utiles, car ils permettent à leurs membres d'acheter et de vendre aux meilleures conditions et de se grouper pour trouver des combinaisons de travail collectif qui peuvent les placer sur un pied d'égalité avec la grande culture.

**

Le fonctionnement des syndicats agricoles a d'abord permis aux cultivateurs de se réunir, à jour fixe, pour étudier en commun toutes les questions se rattachant à leurs intérêts professionnels.

La question du crédit à l'agriculture fut l'une des premières qu'ils eurent à discuter et ils obtinrent la loi du 5 novembre 1894 qui fonda le *Crédit mutuel agricole*, puis, comme complément, la loi du 31 mars 1899 organisant les *Caisses régionales*, lesquelles reçurent, au fur et à mesure de leurs opérations, des avances gratuites du Trésor.

On sait que ces avances sont elles-mêmes prélevées : 1° sur les 40 millions de francs prêtés gratuitement à l'Etat par la *Banque de France*, en 1897, lors du renouvellement de son privilège ; 2° sur la redevance proportionnelle à sa circulation productive que cet établissement met chaque année à la disposition du Trésor en vertu des conventions des 17 novembre 1897 et 11 novembre 1911.

Les *Caisses régionales* prêtent aux *Caisses locales*, qui sont de simples annexes des syndicats agricoles, et ces *Caisses locales* prêtent à leurs membres participants à un taux d'intérêts ne dépassant pas 3,50 % par an. Mais chaque membre participant est solidaire des avances consenties aux autres membres, car la *Caisse régionale* ne prête à la *Caisse locale*, ou ne lui escompte des effets, que sur la garantie collective de tous ses adhérents.

Au 1^{er} janvier 1900 il n'existait encore que neuf *Caisses régionales*, d'un capital versé de 710.650 francs et ayant reçu 612.250 francs d'avances de l'Etat. A la fin de 1913, le nombre de ces établissements s'élevait à 98, leur capital versé à 23.220.305 francs et les avances de l'Etat à 67 millions 541.782 francs.

Les *Caisses locales* suivaient un développement analogue et voici leur situation à quatre dates successives :

Situation des Caisses locales de crédit mutuel agricole

Années	Nombre de caisses		Total des sommes mises à la disposition des agriculteurs
	de caisses	de sociétés	
1900 (1 ^{er} janvier).....	87	2.175	1.190.456
1905 (31 décembre).....	1.355	61.874	44.162.573
1910 (31 décembre).....	3.338	151.621	113.204.663
1913 (31 décembre).....	4.533	236.860	162.298.014

Le crédit mutuel agricole, par cela même qu'il s'adapte d'une manière parfaite aux besoins des cultivateurs, peut contribuer au retour à la terre et augmenter la puissance productive ; il est donc indispensable d'en favoriser l'action jusque dans les plus modestes villages.

Pour donner une simple idée des services que le crédit mutuel peut rendre à l'agriculture s'il est généralisé sous toutes ses formes, il nous suffira de rappeler le succès que les Sociétés d'assurances mutuelles ont obtenu dans les campagnes.

Au 1^{er} janvier 1898, le nombre de ces Sociétés n'était que de 1.484 ; au 1^{er} janvier 1913, ce nombre s'élevait à 13.089, sur lequel les *Assurances contre la mortalité du bétail* représentaient, à elles seules, 9.286 groupements.

Voici leur situation à la fin des années 1898, 1900, 1905, 1910 et 1913 :

Situation des Sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail au 1^{er} janvier

Années	Nombre de Sociétés	Nombre de membres	Valeur du bétail assuré	
			—	Francs
1898.....	1.469	87.072	59.168.334	
1900.....	2.264	135.817	106.807.194	
1905.....	5.765	318.146	330.545.429	
1910.....	8.380	456.561	557.887.608	
1913.....	9.286	473.747	640.296.453	

Et à ces chiffres il convient d'ajouter les *Caisses de réassurances contre la mortalité du bétail* qui sont passées de 6 unités, au 1^{er} janvier 1902, avec 4.581.770 francs de capitaux réassurés, à 66 unités et 121.764.856 francs de capitaux réassurés au 1^{er} janvier 1913.

La mutualité agricole est donc un élément d'amélioration des conditions de la production agricole, qui a déjà fait ses preuves, et qui donnera rapidement de grands résultats si le gouvernement sait l'utiliser à la fois pour la vulgarisation de la motoculture et de l'emploi des engrais chimiques.

Conclusions

Dans son magnifique livre sur le *Retour à la Terre*, M. Jules Méline a lumineusement démontré que l'agriculture était la principale industrie de la France et que c'est elle qu'il fallait tout d'abord défendre.

C'est une vérité qui ne se discutera plus, car la guerre vient d'établir que l'agriculture tient une place prépondérante dans la vie économique de notre pays, qu'elle nous procure nos principales ressources et que c'est en cela que sa prospérité se trouve si étroitement liée à toutes les questions qui, de près ou de loin, touchent à notre existence nationale.

Rappelons, en effet, à ceux de nos lecteurs qui l'auraient oublié, que la valeur des récoltes de l'année 1914, qui ne furent point influencées par la guerre — sauf pour la partie du territoire envahie par l'ennemi — a été officiellement évaluée à 3.849 millions de francs pour les céréales, 1.134 millions pour les pommes de terre et topinambours, 1.095 millions pour le vin, 1.294 millions pour les cultures diverses, 4.198 millions pour la viande de boucherie, 1.505 millions pour le lait et ses dérivés et 417 millions pour les produits de basse-cour.

Si on ajoute à ces 13.492 millions la valeur des dépouilles des animaux de boucherie, laines, peaux et suif et la valeur du travail des chevaux et du bétail de ferme, on arrive à un total d'ensemble d'environ 18 milliards de francs, calculés d'après les prix moyens de la campagne 1913-1914.

**

Pour savoir l'effort qu'il convient de faire pour remettre l'agriculture nationale en mesure de retrouver au moins ses anciennes conditions d'exploitation, il faut préciser, à l'aide de la statistique officielle, l'importance du recul que la guerre a provoqué.

Commençons par les céréales :

Production des céréales en France

Années	(Milliers de quintaux)			
	Froment	Seigle	Orge	Avoine
Moyennes 1905-1914.....	87.970	12.869	9.862	48.995
Année 1913.....	86.919	12.715	10.438	51.826
— 1914.....	76.936	11.147	9.753	46.206
— 1915.....	60.680	8.420	6.921	34.626
— 1916.....	58.411	9.116	8.579	41.280

Les années 1914, 1915 et 1916 sont comparables entre elles, car les régions actuellement occupées par l'ennemi ont été retranchées de la statistique officielle dès l'année 1914.

En ce qui concerne spécialement le blé, la plus importante de nos céréales, la récolte de 1916 présente donc un déficit de 18.525.000 quintaux par rapport à la récolte de 1914, qui était elle-même inférieure d'environ 3.000.000 de quintaux à la moyenne 1905-1914, abstraction faite des régions envahies : A combien s'élèvera le déficit de 1917 ?

La production des pommes de terre, du vin et du sucre a été, pour les trois dernières années, encore plus défavorable que celle des céréales :

Production des pommes de terre, du vin et du sucre en France

Années	Pom. de terre		Vin		Sucre	
	Millions de quint.	Millions d'hectol.	Millions de quint.	Millions d'hectol.	Millions de kilos	Millions de kilos
Moyennes 1905-1914...	134	53	705			
Année 1913.....	136	44	878			
— 1914.....	120	56	717			
— 1915.....	94	18	303			
— 1916.....	88	33	136			

Cette diminution générale, qui explique dans une certaine mesure la hausse de prix de tous les produits alimentaires, a, nous l'avons déjà dit, pour causes principales la raréfaction de la main-d'œuvre agricole et des attelages, et la presque impossibilité dans laquelle les cultivateurs se sont trouvés de se procurer les engrais et les ingrédients nécessaires aux diverses cultures.

Mais, en outre de ces causes générales, la vigne a subi, en 1915, des intempéries qui lui ont occasionné une crise de mildew — sans précédent dans notre histoire agricole — et dont les conséquences désastreuses se sont répercutées sur la récolte de 1915 ; quant au sucre, c'est l'occupation partielle de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme qui a provoqué la chute constatée par le tableau précédent, car ces quatre départements, pour la campagne 1913-1914 (ayant donné 717.000 tonnes de sucre), avaient produit, à eux seuls, plus de 40 millions de tonnes de betteraves sucrières sur une production totale, pour toute la France, de 59 millions de quintaux.

La guerre a donc placé l'agriculture française dans une situation très grave ; elle sera plus grave encore après la démobilisation, parce que les hauts salaires que l'industrie, le commerce, les chemins de fer, etc., offriront pour reconstituer leurs effectifs, accentueront l'exode des campagnes vers les villes, et que cette émigration, venant s'ajouter aux lourdes pertes de la guerre, rendront les conditions d'exploitation de la moyenne et de la petite culture à peu près impossibles, si, par une vigoureuse initiative, l'Etat, s'appuyant sur les syndicats et les associations mutuelles, ne leur fournit rapidement les moyens d'action que la grande culture possède déjà en partie.

Développement de la mutualité agricole, vulgarisation de la motoculture et emploi intensif des engrais chimiques, voilà les trois formules qui rendront à notre belle terre de France son ancienne puissance de production et qui contribueront, par cela même, au relèvement moral et matériel de la patrie.

Comptons d'abord sur nous-mêmes !

EDMOND THÉRY.

FIN

Le Discours de M. Ribot

Le président du Conseil a fait de la première séance de la nouvelle session de la Chambre un événement très important par le magistral discours qu'il y a prononcé.

En quelques paroles, il a dissipé le malaise qui s'était emparé des esprits, depuis que la révolution russe paraissait avoir donné une nouvelle orientation à toute la politique du pays. M. Ribot nous a démontré, sans effort, lumineusement, toute la vanité de nos inquiétudes ; il a regalanisé notre confiance justifiée dans la fidélité de nos braves alliés, dans leur force agissante et dans leur inébranlable volonté de mener, à nos côtés, la guerre jusqu'à la victoire. Pour dire mieux, M. Ribot a traité de toute notre politique intérieure, extérieure et militaire et nous a démontré que nous n'avions partout que des motifs de confiance et d'espérance. La Chambre lui a fait un accueil enthousiaste ; le pays ne lui saura pas moins gré de son réconfortant et contagieux optimisme.

**

M. Ribot avait à répondre à deux interpellations déposées par MM. Renaudel et Mayeras sur l'entrée en guerre des Etats-Unis et sur la révolution russe. M. Ribot demanda instamment un délai, obligé « de se prêter à des conversations auxquelles il est invité par le gouvernement russe ».

Cependant le chef du gouvernement français crut devoir entrer de suite dans des considérations d'ordre général.

— On a pu, dit-il, se demander si le grand mouvement révolutionnaire de Russie pourrait se résoudre dans la formation d'un gouvernement nécessaire au maintien du pays et de la révolution elle-même. Nous avons vu des hommes de grand cœur et de haute intelligence enveloppés de certaines influences qui rendaient son action difficile et, laissaient le champ libre à une véritable anarchie. Mais, grâce à leur énergie, ces hommes ont pu former un gouvernement qui a défini sa tâche dans des termes qui nous donnent satisfaction.

Les hommes qui dirigent, en effet, à l'heure actuelle les destinées de la Russie ont déclaré qu'il ne pouvait être question à aucun moment d'une paix séparée qui serait contraire à l'honneur de la Russie et à laquelle aucun Russe ne peut penser.

Après avoir fait cette déclaration, le président du Conseil sort de son dossier un télégramme. Il émane de M. Terechtchenko. Que dit le ministre des affaires étrangères russe ? Voici :

« La Russie libre n'oubliera jamais l'élan avec lequel la France est entrée dans la lutte par fidélité à sa parole donnée. Elle se rappellera toujours qu'au moment de la crise salutaire survenue en Russie, c'est encore l'admirable effort du peuple français qui attire vers l'ouest la pesée de l'ennemi et permet à la Russie de reconstituer ses forces. »

La lecture de ce télégramme fut écoutée debout par la Chambre enthousiaste.

« Quant aux conditions de la paix, poursuivit M. Ribot, M. Terechtchenko a réfuté le sophisme par lequel l'Allemagne prétend garder pour elle les provinces qu'elle nous a autrefois arrachées par la violence. »

Et le président du Conseil réfuta à son tour la formule chère à la social-démocratie allemande : « Sans annexion ni indemnité ».

« Cette formule, affirma le chef du gouvernement, ne tiendra pas quand il s'agit de restitutions fondées sur le droit et la justice. Le sophisme ne tiendra pas davantage quand il s'agira de faire le compte des ravages épouvantables infligés par la barbarie à ce pays, par des gens qui parlent de civilisation et ne la connaissent pas. Il ne s'agit pas dans la circonstance d'une contribution de

guerre que l'on inflige au vaincu comme une amende ; ce que nous demandons, c'est la réparation, c'est la justice en œuvre. Et il faut une justice dans le monde non seulement pour régler les différends des particuliers, mais pour ramener les peuples au respect du droit.

« C'est le monde entier qui constituera le tribunal appelé à juger notre cause. Voilà dans quel sens la Russie et nous ne voulons pas d'annexion. »

Le président du Conseil a dit en terminant, au milieu de bravos enthousiastes :

« Et maintenant, il faut que l'armée russe comprenne son devoir, qu'elle fasse une offensive victorieuse pendant que les Etats-Unis se préparent à envoyer des divisions sur notre front. Alors, nous n'aurons plus aucune crainte ni aucun doute. Nos ennemis verront l'anéantissement de leurs espérances et de leur orgueil. Ils viendront demander la paix non pas hypocritement comme aujourd'hui par des moyens louches et détournés, mais ouvertement, et nous ferons cette paix dans des conditions dignes de la France, de son passé et de son présent. Si on ne la demande pas, nous saurons l'imposer. »

Les Contributions Cédulaires

La Chambre, dès sa rentrée, sera saisie du rapport de sa commission de législation fiscale sur les contributions cédulaires, déjà votées par le Sénat, pour remplacer les vieilles contributions directes.

Le rapporteur M. J.-L. Dumesnil, député de Seine-et-Marne, a communiqué, depuis plus de huit jours, son rapport à ses collègues. Les opinions émises peuvent éveiller la discussion et la contradiction ; mais personne ne pourra manquer de rendre hommage au talent et à la sincérité de ce remarquable travail ainsi qu'à son grand intérêt. Pour en mieux faire comprendre la portée, nous allons tout de suite en donner sa propre conclusion : « En résumé, le projet de la commission de législation fiscale supprime les trois vieilles contributions suivantes : personnelle-mobilière ; portes et fenêtres ; patentes. C'est la fin d'un régime. »

**

En effet, l'ensemble de lois que la commission de législation fiscale soumet actuellement aux délibérations de la Chambre va réaliser le dernier terme d'une série de réformes, dont la première date d'il y a huit ans, et qui avaient pour but de remplacer les quatre vieilles contributions directes — pour la part de l'Etat — par l'impôt sur le revenu d'après le double système cédulaire et global.

M. Caillaux, ministre des finances, avait fait voter un projet d'impôt sur le revenu qui a servi, depuis, de bases aux délibérations de la Chambre et du Sénat. Son projet, voté en 1909, par la Chambre, a été divisé par le Sénat en lois séparées. C'est la dernière tranche de la réforme dont, maintenant, va s'occuper la Chambre.

Mais notons tout de suite que les parties de la réforme déjà réalisées sont :

Transformation de l'impôt foncier et du régime des valeurs mobilières réalisée par la loi du 29 mars 1914 ;

Etablissement de l'impôt complémentaire sur le revenu global prescrit par la loi du 15 juillet 1914 modifiée par la loi du 30 décembre 1916 instituant la déclaration obligatoire.

En d'autres termes, en dehors de l'impôt complémentaire sur le revenu global, trois cédules sont d'ores et déjà instituées :

1° Sur les revenus des propriétés foncières bâties ;

2° Sur les revenus des propriétés foncières non bâties ;

3° Sur les revenus des capitaux mobiliers.

La tâche restant à accomplir aujourd'hui pour compléter le système, consiste à voter les cédules s'appliquant aux revenus suivants :

1° Bénéfices du commerce, de l'industrie et des charges et offices ;

2° Bénéfices de l'exploitation agricole ;

3° Traitements publics et privés, salaires et pensions ;

4° Revenus des professions libérales et de toutes occupations lucratives non dénommées dans les précédentes catégories.

Le Sénat a voté ces quatre dernières cédules. La commission de la Chambre les accepte, mais en majorant le taux.

Elle propose également l'élévation de 10 à 12 % de l'impôt général sur le revenu.

Enfin, elle crée une taxe civique, qui n'était pas prévue dans le projet soumis au Sénat, et a introduit dans la nomenclature des revenus taxés les créances hypothécaires privilégiées et chirographaires.

**

Comme on a vu, le projet déposé par M. Dumesnil consacre le renoncement, par l'Etat, au revenu des impôts sur la contribution personnelle mobilière, sur les portes et fenêtres et sur les patentes. Nous disons : « par l'Etat », car la partie de ces vieilles contributions, qui consiste en centimes départementaux et communaux, subsistera.

L'impôt sur les patentes est remplacé par l'impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Les Sociétés dont les bilans sont obligatoirement communiqués seront imposées sur leur bénéfice net. Les autres commerçants ou industriels pourront choisir soit la déclaration contrôlée de leurs bénéfices, soit l'évaluation de ces bénéfices par application au chiffre d'affaires de coefficients appropriés. Le taux de cet impôt sera de 4,50 %.

En outre, il est établi, d'après un tarif gradué, une taxe spéciale sur le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises ayant pour objet principal la vente en détail de denrées ou de marchandises lorsque ce chiffre d'affaires dépasse 500.000 francs.

En ce qui concerne les bénéfices agricoles, ils seront considérés comme égaux à la moitié de la valeur locative des terres exploitées.

Le taux de l'impôt est fixé à 3,75 %.

Les traitements et salaires, les professions commerciales ou libérales seront soumis à un impôt du taux de 3,75 % ; ces cédules comportent la déclaration du revenu.

Les créances, dépôts et cautionnements seront désormais assujettis à l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dont le taux demeure fixé à 5 %.

Le taux de l'impôt sur la propriété bâtie et non bâtie sera élevé de 4 à 5 %.

Enfin, le taux de l'impôt général sur le revenu sera porté de 10 à 12 1/2 %.

Enfin le projet de la Commission de la Chambre comporte une taxe civique, fixée selon l'importance des communes à 3 francs, 6 francs et 9 francs et qui frapperait tous ceux qui ne payeraient pas d'impôt sur le revenu pour une autre cause que l'indigence notoire.

Des préoccupations de justice et d'humanité ont fait insérer dans ce projet de loi de nombreuses exemptions et déductions. Nous ne pouvons les reproduire ici. Notons simplement la suivante : Dans chaque cédule, y compris celle de l'impôt foncier, chaque contribuable a droit à une réduction de 5 % pour une personne à sa charge, 10 % pour deux personnes, 20 % pour trois personnes, et ainsi de suite au delà de la troisième, sans que la

réduction puisse être, au total, supérieure à la moitié de l'impôt.

**

Quelles seront les conséquences financières de cette réforme fiscale ? Le rapporteur s'en tient aux chiffres fournis par le ministre des finances sur les taux votés par le Sénat et qui sont les suivants :

Contribution foncière (propriété bâtie)	107.000.000
Contribution foncière (propriété non bâtie)	51.000.000
Impôt sur les bénéfices du commerce et de l'industrie	175.000.000
Impôts sur les bénéfices de l'exploitation agricole	4.000.000
Impôt sur les traitements, salaires, pensions	10.000.000
Impôt sur les bénéfices des professions libérales	5.000.000
Impôt général sur le revenu à 10 %	160.000.000
Total	512.000.000

Mais la majoration du taux des cédules votée par la commission de la Chambre et l'élévation de 10 à 12 % du taux de l'impôt général sur le revenu procureront un supplément de ressources de 134 millions.

Comme la taxe de 5 % sur les créances hypothécaires et chirographaires donnera 4 millions et la taxe civique 41 millions, l'impôt sur le revenu donnera un produit total de 691 millions, non compris le produit de la taxe sur les valeurs mobilières françaises et étrangères.

Toutes les dispositions de cette loi seront applicables le 1^{er} janvier 1918.

**

On s'aperçoit, dès les premières lignes du rapport de M. Dumesnil, que son constant souci a été d'exécuter fidèlement le programme de réforme qu'il s'était imposé et d'échapper, non seulement à l'apparence mais au fait même, de préconiser l'inquisition fiscale. L'obligation de la déclaration des revenus et du chiffre des affaires pouvait prêter à ce reproche. Malgré tout, le rapporteur estime y avoir échappé. « L'inquisition fiscale n'est qu'un fantôme », déclare-t-il. Nous voulons le croire mais tout sera dans la manière dont toutes ses prescriptions seront exécutées, et dans les instructions données aux agents du fisc. Il faut cependant rendre cette justice au rapporteur qu'il a tout fait pour éviter jusqu'à l'ombre de vexation au contribuable.

**

Fort intéressante est une étude qu'a faite M. Dumesnil sur notre situation financière et nos charges d'après-guerre. Au 30 juin prochain, nos frais de guerre s'élèveront à 87 milliards. En regard, nous n'avons à placer que 61 milliards 1/2 de ressources consolidées ou à consolider et quelques autres rentrées réalisables jusqu'à fin juin. Mais, dit le rapporteur, la soudure ne doit pas inquiéter : ce qui importe c'est de trouver les meilleurs moyens de la réaliser.

D'après M. Dumesnil, notre budget d'après-guerre comportera, pour arranges de dettes, amortissements non compris, une dépense annuelle de 11.600.000.000 de francs, calculé sur les frais faits aujourd'hui. Ce total s'accroîtra naturellement avec la durée des hostilités, car les ressources à créer pour parer à l'insuffisance de nos recettes normales par rapport à nos dépenses de guerre qui dépassent actuellement trois milliards par mois exigeront en outre un service mensuel d'intérêts qu'on peut évaluer en chiffres ronds à 125 millions de francs.

Le ministre des Finances a évalué récemment à 35 milliards le revenu annuel de la France, le rapporteur conclut que c'est plus du tiers de notre revenu qu'il nous faudra trouver après la guerre, dans l'hypothèse où celle-ci ne se prolongerait pas au delà de l'été prochain: « Mais comme nous avons le devoir de prévoir le pire, il n'est donc pas excessif d'envisager que les sommes nécessaires pour alimenter nos budgets futurs pourront égaler la moitié des revenus du pays. »

Mais M. Dumesnil prend soin de nous rassurer: « Toutes les branches de notre activité sociale reflouriront d'une prospérité qui nous permettra de tenir nos engagements financiers comme nous aurons tenu devant le monde et vis-à-vis de nous-mêmes, sans défaillance, tous les autres. »

Mais l'espoir ne dispense ni de la prévoyance, ni de l'action, et le rapporteur nous annonce que tout un nouveau système fiscal rendra plus fructueuse l'activité de la France.

Georges BOURGAREL.

Crédit Lyonnais

A mesure que l'activité économique tend à renaitre, le *Crédit Lyonnais* a donné à ses Agences des instructions en vue de hâter la reprise des opérations de banque.

Leur développement ne pouvait pas s'accroître, à beaucoup près, en proportion de l'ampleur du trafic et du commerce. Il n'est pas inutile d'indiquer brièvement les raisons de cet état de choses.

L'habitude s'est généralisée, depuis le début de la guerre, d'exiger les paiements au comptant. Conséquence du régime des moratoires, ce fait a eu pour résultat, à son tour, de raréfier la matière escomptable et d'entraîner, par là même, une augmentation du montant des Billets de Banque en circulation, car le commerce au comptant exige beaucoup de monnaies, dont le crédit, au contraire, économise l'usage.

Les bénéfices réalisés et les disponibilités qu'ils ont fournies ont permis à nombre de commerçants et d'industriels de s'abstenir de tout recours au crédit, ou de n'y faire appel que dans une mesure relativement restreinte.

Enfin, une forte part des marchandises importées — lesquelles sont évaluées, par les statistiques officielles, à près de 6 milliards et demi de francs en 1914, à plus de 11 milliards en 1915 et à plus de 15 milliards en 1916 — est destinée à satisfaire aux besoins de l'Etat et ne donne lieu, par conséquent, à aucune opération de crédit commercial.

Remarquons que si le total de notre commerce avec l'Etranger, dont le montant atteignait annuellement, dans la période de grande prospérité qui a précédé la guerre, en 1912 et 1913 par exemple, environ 15 milliards de francs, se trouva réduit à environ 11 milliards en 1914, il s'est relevé à près de 15 milliards en 1915 et à plus de 20 milliards en 1916. Encore l'Administration des Douanes annonce-t-elle que ce total provisoire devra être majoré.

Malgré ces raisons, l'activité des Agences du *Crédit Lyonnais* situées dans les villes maritimes a présenté en 1916 une augmentation sensible par rapport à 1915. Les crédits que la Société a ouverts dans les pays neutres aux industriels et commerçants, les découverts qu'elle leur a consentis, les escomptes de traites et de warrants, les cautions en douane lui ont procuré un mouvement d'affaires important.

Si ces agences se sont trouvées, dans l'ensemble, moins favorablement partagées, elles se sont cependant efforcées de donner à leurs clients de grandes facilités sous forme de découverts, d'escomptes, de lettres de crédit pour l'achat des ma-

tières premières, de cautions en Régie, d'avals, etc., etc...

Les opérations avec l'Angleterre en vue du règlement des importations, ont progressé, d'autre part, dans une proportion notable.

Le Portefeuille s'est élevé de 654 millions au 31 décembre 1914 à 995 millions au 31 décembre 1915, et à 1 milliard 192 millions au 31 décembre 1916. Une partie de cet accroissement provient des escomptes de traites et de warrants, dont le montant a augmenté de près de 50 % au cours de la dernière année.

L'Encaisse au 31 décembre 1916 apparaît supérieure à celle de 1915 d'environ 100 millions de francs. Il y a lieu de penser toujours, malgré le manque à gagner qui en résulte, que la Trésorerie doit être très abondamment pourvue.

Rapprochées du total des exigibilités, les disponibilités immédiates sont demeurées, pendant le cours de l'année, supérieures à 100 %.

A la suite de l'Emprunt 5 % émis par l'Etat en 1915, les bilans mensuels ont fait apparaître une réduction des dépôts et comptes courants créditeurs s'élevant à environ 265 millions de francs. L'augmentation qui s'est produite, depuis lors, de mois en mois, avait reporté le montant de ces deux postes à 1 milliard 986 millions à la veille de l'Emprunt 5 % 1916, soit un accroissement de 82 millions par rapport aux chiffres qu'ils atteignaient avant l'Emprunt 5 % 1915.

La réduction, cette année, a été moins apparente parce que l'effet produit par les opérations de l'Emprunt s'est trouvé réparti sur deux bilans au lieu d'un, et que, dans cet intervalle de deux mois, les déposants et les titulaires de comptes courants avaient déjà eu le temps de recommencer et de mener à bonne fin leur inlassable effort d'épargne. Dès le 30 novembre 1916 ils avaient augmenté leur avoir de 91 millions de francs; au 31 décembre cette augmentation atteignait 146 millions.

Ces constatations sont des plus réconfortantes; en un an, le total du Bilan s'est accru de 374 millions.

Bien que travaillant dans des conditions très difficiles, les succursales situées dans la zone des armées n'ont pas cessé de mettre leurs services à la disposition de leurs clients. Toutefois, les sous-agences de Verdun, Arras, Soissons, Lunéville et Saint-Dié ont dû fermer leurs guichets, mais un service de garde y a été laissé pour assurer le libre accès aux coffres.

La direction et les services de caisse et de comptabilité de l'Agence de Reims ont dû être transférés à Epernay. En raison de la situation des places d'Armentières et de Béthune, ces deux sous-agences sont, pour le moment, réunies dans les locaux de la Société à Boulogne-sur-Mer.

A la date du 15 avril dernier, les installations des divers sièges plus particulièrement exposés n'avaient eu à souffrir, sauf la sous-agence de Chauny, que des dégâts matériels relativement peu considérables.

Mentionnons que la Société a continué, au cours de l'exercice 1916, à venir largement en aide à ses clients des régions envahies réfugiés en territoire libre. Elle a aussi participé de grand cœur à la réalisation d'un crédit de 30 millions de francs ouvert en Hollande en vue d'améliorer l'approvisionnement de nos malheureux compatriotes restés dans les départements envahis.

Comme l'an dernier, le *Crédit Lyonnais* a participé en 1916 à la réalisation d'un certain nombre de crédits ouverts dans les pays neutres. D'accord avec diverses banques françaises, il a continué de prêter sa signature à la Banque de France pour une nouvelle opération de 150 millions de francs traitée avec un Consortium de banques américaines dans des conditions sensiblement analogues à

celles qui ont été exposées dans son dernier rapport.

Ayant pu se procurer, grâce à un accord semblable avec ses confrères, une part dans un crédit de 50 millions de francs ouvert par un groupe de banques danoises à un groupe de banques françaises, il en a cédé le montant à notre grand Institut d'émission. Ces opérations ont, d'ailleurs, été faites gratuitement, de même que celles qui ont été traitées avec les banques suédoises et les banques norvégiennes et qui ont procuré du change pour environ 110 millions de francs. Enfin, il a participé à une série de crédits ouverts en Amérique à l'une des plus importantes firmes industrielles de notre pays; leur montant a atteint 265 millions de francs.

Du chef de ces divers engagements, le poste ouvert dans les Bilans sous le titre « Opérations de change à terme garanties » est passé de 21 millions 240.000 francs au 31 décembre 1915 à 88 millions 822.235 francs au 31 décembre 1916, soit un peu plus du septième des opérations que nous venons d'exposer, lesquelles s'élèvent à 605 millions de francs, y compris le crédit hollandais. C'est un effort considérable fait par la Société.

Elle a pris une part active à la recherche des titres des pays neutres qui peuvent être ainsi mis à la disposition de l'Etat. Dans le montant global de cette opération, sa clientèle figure pour environ 500 millions, plus du quart du total. Ces prêts constituent un moyen, mis en œuvre pour la première fois en 1916, d'associer le public français aux efforts faits par son Gouvernement dans le but de se procurer les fonds que les achats à l'étranger rendent nécessaires.

Le Trésor n'a, d'ailleurs, pas manqué de faire, lui aussi, appel au crédit américain pendant le cours de l'année 1916; mais il a pris soin de choisir une forme nouvelle, qui ménageait habilement la possibilité de placer, quand les circonstances le permettraient, la seconde partie de l'emprunt franco-anglais. Une Société spéciale, l'American Foreign Securities Co., a été créée dans ce but, et elle a émis un emprunt de 100 millions de dollars garanti par un collatéral formé de titres de pays neutres prêtés par le public.

Toutes ces opérations ont eu pour conséquence de limiter les cours des changes en diminuant la demande des devises étrangères dont l'offre n'augmentait pas en proportion des besoins de notre pays.

Pendant tout le cours de l'année 1916, l'émission des Bons de la Défense Nationale a continué avec succès. En 1914, le Trésor obtenait ainsi en moyenne 404 millions par mois, 654 millions en 1915, 901 millions en 1916. La clientèle de la Société a souscrit 1 milliard 318 millions 566.000 francs dans le placement de l'Emprunt 5 % 1916. Dans cette émission, l'Etablissement figure pour environ 11,45 pour 100 du total au lieu de 10,90 pour 100 en 1915. Les souscriptions en espèces qu'il a recueillies ont été particulièrement élevées: 56,49 pour 100 au lieu de 43,79 pour 100 l'an passé. Le nombre des souscripteurs a atteint 342.363.

En comparant le Compte Profits et Pertes des années 1914, 1915 et 1916, nous constatons que les bénéfices de l'exercice 1914 s'étaient élevés à 14 millions 421.603 fr. 94. Mais de ces bénéfices il n'avait pas été fait état parce qu'ils avaient été établis sans tenir compte de celles des pertes que les événements avaient pu occasionner et sur lesquelles les renseignements manquaient.

Ces bénéfices avaient donc été, avec le reliquat de 4 millions 496.551 fr. 13 de l'exercice précédent, reportés à nouveau, et le montant correspondant à l'intérêt de 5 % sur le capital, soit 12 millions et demi de francs, représentant 25 francs par action, avait été prélevé sur les provisions faites dans les exercices antérieurs en vue de risques alors éteints.

Pour 1915, les profits avaient atteint 18 millions 733.857 fr. 49. A ce montant avait été ajouté le solde des exercices antérieurs, soit 18 millions 918.155 fr. 07, d'où un total de bénéfices disponibles de 37 millions 652.012 fr. 56 sur lesquels il avait été prélevé 15 millions de francs pour servir un dividende de 30 francs par action, et le solde de 22 millions 652.012 fr. 56 avait été reporté à nouveau.

Les bénéfices de l'exercice 1916 ont atteint le chiffre de 22 millions 340.096 fr. 08. Sur ce chiffre il a été prélevé une somme de 20 millions de francs pour servir un dividende de 40 francs par action, contre 30 francs en 1915 et 25 francs en 1914.

De même que les deux années précédentes, il n'y a pas eu lieu de procéder aux attributions statutaires. Le reliquat de 2 millions 340.096 fr. 08 a été reporté au compte « Profits et Pertes des exercices antérieurs » lequel atteint de la sorte 24 millions 992.108 fr. 64.

L'exercice 1916, comme le précédent, s'est écoulé tout entier au milieu de difficultés exceptionnelles résultant des événements; malgré cela, le *Crédit Lyonnais* a multiplié ses efforts pour procurer à l'Etat le produit de toutes les opérations auxquelles la nature de cet établissement lui permettait de prendre part; le total des concours successifs que sa clientèle lui a permis d'apporter à la Défense Nationale depuis le début de la guerre avait atteint, à la date du 31 décembre dernier, plus de 12 milliards et demi de francs.

F. MODAU.

INFORMATIONS DIVERSES

FRANCE

Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

PARIS ET SUCCURSALES	18 mai 1917	24 mai 1917
ACTIF		
Encaisse de la Banque :		
(en Caisse.....)	3.315.713.460	3.235.415.117
à l'Etranger.....	1.948.706.126	2.033.740.407
Total.....	5.264.419.586	5.269.155.524
Argent.....	257.232.035	257.492.639
	5.521.651.621	5.526.648.163
Disponibilité à l'étranger.....	660.437.374	704.947.875
Effets échus hier à recevoir à ce jour	885.396	904.684
Effets Paris.....	159.370.698	155.757.383
Effets Etranger.....	1.602.047	1.195.210
Portefeuille Paris	135.499	117.198
Effets du Trésor.....	392.248.099	305.375.461
Paris.....	540.972.201	549.478.459
Succursales.....	684.272.410	682.146.682
Avances sur lingots à Paris.....	12.874.000	12.874.000
Avances sur lingots dans les succurs.	»	»
Avances sur titres à Paris.....	617.223.807	616.396.365
Avances sur titres dans les succurs.	512.626.882	512.056.476
Avances à l'Etat.....	200.000.000	200.000.000
Avances à l'Etat (Loi de 1914).....	10.300.000.000	10.400.000.000
Avances temporaires au Trésor public	5.000	5.000
Bons du Trésor français escomptés		
pour avances de l'Etat aux Gouver-		
nements étrangers.....	2.425.000.000	2.450.000.000
Rentes de la Réserve.....	10.000.000	10.000.000
Rentes de la Réserve (ex-banques)....	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles.....	99.163.769	99.163.769
Rentes immobilisées.....	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque.....	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales.....	42.186.734	42.186.895
Depenses d'administration de la Ban-		
que et des succursales.....	18.804.987	19.386.102
Emploi de la réserve spéciale.....	8.407.137	8.407.137
Divers.....	441.959.342	483.368.291
Total.....	22.695.807.131	22.887.345.905

PASSIF		18 mai	24 mai
Capital de la Banque.....		182.500.000	182.500.000
Bénéfices en additions au capital.....		8.450.697	8.450.697
Réserves (Loi du 17 mai 1834.....)		10.000.000	10.000.000
Ex-banques département.		2.980.750	2.980.750
mobilières (Loi du 9 juin 1857.....)		9.125.000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque.....		4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale.....		8.407.444	8.407.444
Billets au porteur en circulation.....	19.344.045.330	19.394.509.255	19.394.509.255
Arreages de valeurs déposées.....		42.895.862	44.385.915
Billets à ordre et récépissés.....		4.177.913	4.483.590
Compte courant du Trésor.....		67.338.673	81.204.759
Comptes courants de Paris.....		1.527.308.464	1.615.653.538
Comptes courants dans les succursales.....		984.258.684	1.013.450.174
Dividendes à payer.....		4.122.298	3.973.368
Escompte et intérêts divers.....		67.510.208	72.238.063
Récompte du dernier semestre.....		18.376.089	18.376.089
Divers.....		410.009.766	414.879.259
Total.....		22.695.807.131	22.857.345.905

Comparaison avec les années précédentes

	28 mai 1914	30 juillet 1914	27 mai 1915	25 mai 1916	24 mai 1917
	millions	millions	millions	millions	millions
Circulation.....	5.811,8	6.683,2	11.827,8	15.434,9	19.394,5
Encaisse or.....	3.730,0	4.141,3	3.913,4	4.731,5	5.269,2
— argent.....	632,6	625,3	375,3	352,4	247,5
Portefeuille.....	1.495,9	1.444,2	2.666,7	1.955,5	1.694,9
Avances aux partic.	697,5	743,8	639,6	1.211,9	1.141,5
— à l'Etat.....	200,0	200,0	5.700,0	7.700,0	10.600,0
Compt. cour. Trésor	183,7	382,6	75,0	105,7	81,2
— partic.....	845,9	947,6	2.901,0	2.109,1	2.628,8
Taux d'escompte.....	3 1/2 0/0	4 1/2 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0

Les crédits provisoires du 3^e trimestre. — Le ministre des Finances a déposé le 22 mai sur le bureau de la Chambre le projet portant ouverture de crédits provisoires pour le 3^e trimestre de 1917.

Les crédits demandés s'élèvent au budget général à 9 milliards 843 millions, en augmentation de 219 millions sur ceux votés pour le second trimestre.

L'accroissement tient surtout aux dépenses militaires, qui présentent une augmentation de 152 millions 1/2 pour le ministère de la guerre, de 62 millions 1/2 pour le ministère de l'armement et de 80 millions pour le ministère de la marine.

Parmi les augmentations de dépenses civiles, nous en signalerons une de 59 millions au ministère de l'intérieur, motivée par la libération d'une partie des territoires envahis. Cette somme doit être consacrée jusqu'à concurrence de 20 millions en secours aux évacués et de 30 millions en frais de construction de maisons provisoires ou d'avances aux communes.

Le ministre fait connaître que la moyenne mensuelle des dépenses ne cesse de s'élever depuis le début de la guerre, sauf pour le troisième trimestre de 1917.

Cette moyenne a été :

En 1914, de 1.340 millions, dont 800 millions pour services militaires ;

En 1915, de 1.900 millions, dont 1.314 millions pour services militaires ;

En 1916, de 2.720 millions, dont 1.972 millions pour services militaires ;

En 1917 (1^{er} trimestre), de 2.963 millions, dont 2.088 millions pour services militaires ;

En 1917 (2^e trimestre), de 3.426 millions, dont 2.391 millions pour services militaires ;

En 1917 (3^e trimestre), de 3.281 millions, dont 2.632 millions pour services militaires.

L'exposé des motifs consacre d'assez longs développements à la question des recettes budgétaires et à la marche des impôts.

Nous relevons les détails suivants, d'ordre général :

Les rentrées sur contributions directes et taxes assimilées pour 1916 ont atteint, fin avril 1917, un peu plus de 1 milliard ; les rôles se trouvent apurés jusqu'à concurrence de 84 %.

Pour 1917, il n'a encore été recueilli qu'environ 88 millions ; mais les rôles ne sont pas encore tous émis et les recouvrements, par suite, peu avancés.

Les impôts et revenus indirects ont donné, pour les quatre premiers mois de 1917, un produit de 1 milliard 595 millions, dépassant de 444 millions les recettes de la période correspondante de 1916.

Pour près de moitié cette augmentation provient malheureusement des droits de douane. Toutefois, défalcation faite de ce chef, les majorations obtenues pendant le premier tiers de l'année ne s'élèvent pas à moins de 226 millions.

Cette situation très encourageante, dit le ministre, est due pour partie à l'amélioration de l'état économique, pour partie aux nouvelles dispositions fiscales mises en application au début de 1917.

Signalons parmi les plus-values constatées pour cette période des quatre premiers mois de 1917 :

Sur les alcools, 35 millions ; sur le timbre des quittances, 1 million ; sur les spectacles, 2 millions 332.000 francs ; sur les boissons hygiéniques, 23 millions ; sur les eaux minérales, 1 million ; sur les cafés, la chicorée, les denrées coloniales, 28 millions 1/2 ; sur les tabacs, 26 millions 1/2 ; enfin, 30 millions sur les taxes postales, télégraphiques et téléphoniques.

Comme dans les précédents projets de douzièmes, le ministre des finances donne le relevé total des dépenses depuis le début de la guerre, c'est-à-dire depuis le 1^{er} août 1914 jusqu'au bout de la période pour laquelle les crédits provisoires sont demandés, en d'autres termes jusqu'au 30 septembre 1917.

En ces 38 mois de guerre le chiffre des crédits ouverts par le Parlement se sera élevé à 91 milliards en chiffres ronds. Cette somme se décompose ainsi :

Dépenses militaires proprement dites	65.844.684.495
Dettes publiques.....	8.446.975.882
Dépenses de solidarité sociale.....	9.485.737.961
Dépenses ordinaires.....	7.262.192.754

Total..... 91.039.591.092

Si l'on ajoute les avances faites à certains de nos alliés le total atteint quatre-vingt-quinze milliards.

L'exposé des motifs contient d'intéressants tableaux faisant connaître la situation de la Dette publique et de la Trésorerie au 30 avril 1917, par comparaison avec la situation au 31 janvier dernier.

Dans ce trimestre la Dette s'est accrue de 7 milliards 200 millions, dont 4 milliards 200 millions pour la dette remboursable à court terme et 3 milliards pour la dette flottante.

Les souscriptions aux bons de la Défense nationale continuent à se développer d'une manière entièrement satisfaisante. L'augmentation a été de 931.935.800 francs en février dernier, de 1.000.116.600 francs en mars et de 1.035.503.600 francs en avril.

Retour de la mission française aux Etats-Unis.

— MM. René Viviani, le maréchal Joffre et l'amiral Chocheprat sont de retour des Etats-Unis. Après une excellente traversée, ils débarquaient le 23 au matin à Brest et arrivaient à la fin de l'après-midi à Paris, où les attendaient de nombreux membres du Gouvernement.

De retour place Vendôme, M. René Viviani a bien voulu faire à la presse la communication suivante :

« Notre traversée, a-t-il dit, s'est accomplie sans incident. Nous sommes, vous le pensez bien, absolument enchantés du voyage que nous venons d'effectuer à travers les Etats-Unis. La mission française a reçu un accueil qui a dépassé toutes les espérances. Nous ne pouvions faire davantage, et je crois que la France aura le droit d'être fière de son admirable situation aux Etats-Unis.

« C'est la France héroïque qui a été acclamée en nous. Ces manifestations ont exalté les sentiments

de fraternelle sympathie qui unissent les deux républiques. Dès maintenant la France peut compter que les Etats-Unis mettront toutes leurs forces matérielles et morales au service du droit que nous défendons.

« Au moment de notre départ, je tins à exprimer à M. Wilson combien j'avais été touché de pareilles manifestations de sympathie de la part du peuple américain. Le président m'a répondu simplement : « — Nous sommes frères dans la même cause. » »

Le 2^e Coupon de l'Emprunt 1916. — Les porteurs des Titres de notre grand Emprunt émis pour la Défense nationale dans l'automne 1916 ne doivent oublier que le deuxième coupon a été payé le 16 mai.

Les coupons de cet emprunt portent des numéros et non des dates. Le troisième coupon sera payable le 16 août ; le quatrième, le 16 novembre ; et ainsi de suite, de trois mois en trois mois.

Le montant de ces coupons est exempt d'impôt. Il peut être encaissé sans formalité ni frais aux caisses du Trésor, à la Banque de France et dans tous les bureaux de poste.

Les agents chargés du paiement peuvent, si le bénéficiaire en témoigne le désir, lui placer immédiatement en bons ou obligations de la Défense nationale les sommes auxquelles il a droit. Toute somme de 5 fr., 20 fr., 100 fr., ou multiple de ces montants peut être placée ainsi. En réalité même, le versement à effectuer pour acquérir les bons ou obligations de la Défense nationale est légèrement inférieur à ces valeurs nominales, car l'intérêt, payé d'avance (sauf pour les bons de 5 fr. et 20 fr.), vient en réduire le prix.

Le taux est de 4 % pour les bons de trois mois ; il est au moins égal à 5 % pour les autres valeurs de la Défense nationale.

L'impôt sur les bénéfices commerciaux. — En réponse à la lettre que lui avait adressée le président de la chambre de Commerce de Paris, et que nous avons publiée il y a huit jours, au sujet du délai de déclaration pour l'impôt sur le revenu, le ministre des Finances a adressé à M. David-Mennet la lettre suivante :

Monsieur le président. — Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait, selon vous, à prolonger au delà du 31 mai le délai ouvert aux contribuables, en 1917, pour la présentation des déclarations relatives à l'impôt général sur le revenu.

Vous rappelez, à ce sujet, que, conformément aux engagements pris par le gouvernement, les contribuables passibles de l'impôt général sur le revenu sont, dès cette année, admis par l'administration à faire état, pour l'établissement de leurs déclarations, des règles d'assiette prévues dans le projet de loi relatif aux impôts cédulaires et actuellement soumis au Parlement. Or, en ce qui concerne particulièrement les revenus du commerce et de l'industrie, le projet de loi dont il s'agit dispose qu'ils pourront être évalués en appliquant au chiffre d'affaires un coefficient approprié, qui sera fixé, pour chaque profession, par une commission spécialement instituée à cet effet.

Vous demandez, en conséquence, que le délai assigné aux contribuables pour la présentation de leurs déclarations en 1917 soit prolongé jusqu'au moment où les intéressés seront exactement renseignés sur les coefficients dont ils auront à faire usage.

J'ai le regret de vous informer qu'il ne me paraît pas possible de donner satisfaction à votre demande.

En effet, les raisons que vous faites valoir en faveur d'une prorogation nouvelle du délai de déclaration ne sont pas décisives et me paraissent reposer sur un malentendu.

D'une part, les commerçants et les industriels restent libres d'indiquer dans leur déclaration le revenu net effectivement réalisé par eux et dont ils ne peuvent ignorer le chiffre.

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que la commission, dont la constitution est prévue dans le projet de loi actuellement soumis aux délibérations de la Chambre, ne fixera pas, pour chaque profession, un coefficient unique et invariable, dont il devra, obligatoirement et dans tous les cas, être fait usage. D'une manière générale, en effet, la commission indiquera, pour la plupart des professions, un coefficient maximum et un coefficient minimum, entre lesquels les intéressés et l'administration seront appelés à se mouvoir. Ces limites elles-mêmes n'auront rien d'absolu puisque l'administration, d'une part, et les contribuables, d'autre part, pourront, le cas échéant, et à condition de fournir à l'appui de leurs évaluations les justifications nécessaires, faire état de coefficients supérieurs au coefficient maximum ou inférieurs au coefficient minimum. Il y aura donc toujours, dans la fixation des coefficients, une large part d'appréciation, et l'on ne saurait valablement soutenir que les industriels et les commerçants ne disposent pas actuellement des éléments d'information suffisants pour déterminer eux-mêmes le coefficient le plus approprié aux conditions d'exercice de leur profession.

Les coefficients ainsi choisis pourront sans doute donner lieu à contestation de la part des agents de l'administration. Mais en cas de désaccord, les tribunaux administratifs apprécieront les motifs invoqués de part et d'autre et régleront le différend, sans qu'aucune pénalité puisse d'ailleurs être appliquée aux intéressés du fait de l'insuffisance reconnue des coefficients employés.

Le mode d'évaluation forfaitaire des bénéfices industriels et commerciaux peut donc être dès maintenant choisi par les intéressés sans qu'il en résulte pour eux aucun inconvénient et les engagements du gouvernement n'entraînent aucune impossibilité d'application immédiate de l'impôt général sur le revenu.

Par contre, toute nouvelle prolongation du délai de déclaration compromettrait gravement les intérêts du Trésor et l'avenir même de notre réforme fiscale.

Lorsqu'il a d'ailleurs décidé que cette année le délai de déclaration prendrait fin au 31 mai, le Parlement n'ignorait pas que le projet de loi relatif aux impôts cédulaires pourrait ne pas être voté avant cette date. C'est donc en toute connaissance de cause qu'il s'est prononcé et il n'y a pas lieu dès lors de lui demander de revenir sur la décision qu'il a prise.

GRANDE-BRETAGNE**Un organe national du commerce britannique.**

— Sir Albert Stanley, président du Board of Trade, a prononcé, le 17 mai, son premier discours à la Chambre des communes. Il a exposé, au nom du gouvernement, la position de la corporation du commerce britannique. Suivant son discours, un certain nombre de grands banquiers ont souscrit le capital, et les 25 millions nécessaires à lancer l'entreprise sont maintenant assurés.

Sir Albert Stanley annonça que le gouvernement n'avait pas l'intention de souscrire au capital ni de subventionner la corporation. Néanmoins, cette institution jouera le rôle d'agent du gouvernement. Le président de la corporation s'est engagé à n'entreprendre en pays étranger aucune affaire qui puisse être contraire aux vœux et à la politique du gouvernement.

Cette collaboration sera strictement britannique dans sa direction comme dans le contrôle exercé par les actionnaires.

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 16 mai, s'établit comme suit :

Département d'émission		Liv. sterl.
Billets émis.....		70.971.000
Dette de l'Etat.....		11.015.100
Autres garanties.....		7.434.900
Or monnayé et en lingots.....		52 221.000
		<u>70.971.000</u>
Département de Banque		
Capital social.....		14.552.000
Dépôts publics (y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'Epargne, des agents de la Dette nationale, etc.).....		52.996.000
Dépôts divers.....		117.226.000
Traites à sept jours et diverses.....		35.000
Solde en excédent.....		3.162.000
		<u>187.971.000</u>
Garanties en valeurs d'Etat.....		44.963.000
Autres garanties.....		108.231.000
Billets en réserve.....		32.457.000
Or et argent monnayé en réserve.....		2.320.000
		<u>187.971.000</u>

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling)

Dates	Or monnayé et lingots	Circulation	Dépôts	Portefeuille avances et effets publics	Réserve	Rapport de la réserve aux engagements	Taux de l'escompte
6 août 1914	27.632	36.105	68.249	76.393	9.967	20.40	6 %
29 mars 1917	54.010	38.290	179.592	163.613	34.170	19.02	5 1/2 %
4 avril ...	54.691	38.900	179.072	162.553	34.241	19.07	5 %
11 — ...	54.961	38.661	178.255	161.220	34.750	19.49	»
18 — ...	55.064	38.111	179.307	161.619	35.403	19.74	»
25 — ...	55.248	38.227	169.619	151.909	35.471	20.89	»
2 mai ...	55.075	38.849	176.085	159.118	34.676	19.68	»
9 — ...	55.020	38.724	173.549	156.529	34.746	20.00	»
16 — ...	54.841	38.514	170.222	153.194	34.777	20.42	»

La situation agricole. — D'après les rapports des correspondants du *Board of Agriculture* de Londres, le froid et la neige ont retardé les travaux agricoles pendant les deux premières décades d'avril. La température, pendant les dix derniers jours de ce mois, fut très favorable et un grand progrès put être constaté partout. Le blé, dans l'ensemble, a plutôt une belle apparence ; celui qui a été semé tôt à l'automne est presque toujours dans un état satisfaisant, mais le blé semé tard est de médiocre aspect, et en maints endroits on a dû effectuer des réensemencements. Une bonne partie des avoines d'hiver ont été endommagées. On estime que la superficie destinée à la culture de l'avoine, cette année, est supérieure de 8 à 9 p. 100 à celle de l'année dernière, mais il reste à ensemer une étendue considérable en avoine et en orge, plus particulièrement dans les districts du Nord. Les cultures de haricots et de pois semblent en excellent état, quoique, en certains endroits, les haricots aient pu souffrir du froid.

Un progrès considérable peut être noté en ce qui concerne la plantation des pommes de terre dans les régions du Sud et dans le Lincolnshire ; le progrès est beaucoup moins considérable dans le Nord, et dans quelques endroits, en fait, la plantation est à peine commencée. Le travail se poursuit dans de très favorables conditions.

La végétation est très en retard dans les prairies et ne fit quelques progrès que vers la fin du mois d'avril. Le bétail n'a pas été sans souffrir de la prolongation du temps froid. L'agnelage donna généralement des résultats au-dessus de la

moyenne ; mais la rigueur de la température a causé des pertes considérables, sauf en quelques comtés du Sud, plus favorisés. L'effectif des brebis fut également raréfié par des pertes, et ce fait, s'ajoutant aux défectueuses conditions d'alimentation des brebis laitières restantes, explique les médiocres résultats de l'élevage.

La main-d'œuvre est très rare et insuffisante, malgré l'aide militaire et féminine.

La question irlandaise. — Le 21 mai, M. Lloyd George a fait à la Chambre des Communes la déclaration annoncée au sujet de l'Irlande. Mais cette déclaration a été une surprise.

« Puisque tout ce que tente l'Angleterre échoue, on va charger les Irlandais de régler eux-mêmes leur sort. » C'est ce à quoi tend la déclaration que voici du premier ministre :

« Il semble qu'il suffise que des propositions soient faites par un gouvernement anglais quelconque pour que les tentatives de régler cette question irlandaise échouent. Le gouvernement actuel a donc décidé d'inviter les Irlandais à formuler eux-mêmes leurs desiderata.

« Jusqu'ici, tous les efforts de reconstitution ont été faits par la Grande-Bretagne et toutes les critiques formulées par l'Irlande. Si on laisse les Irlandais résoudre eux-mêmes ce problème, ils devront alors peser eux-mêmes aussi tous les obstacles, et ils se rendront compte de toutes les difficultés qu'un tel problème comporte.

« Le gouvernement propose de laisser l'Irlande tenter elle-même l'élaboration d'une nouvelle structure gouvernementale. L'expérience a réussi au Canada, en Australie et dans l'Afrique du Sud, et je ne vois pas pourquoi ce qui a été possible dans ces pays ne le serait pas en Irlande. »

Une convention irlandaise va donc être réunie. Elle se composera de représentants des différents corps administratifs, des Eglises, des trade-unions, du corps enseignant, etc., qui seront élus par leurs corps respectifs, et dont le président sera nommé par la Couronne.

Cette convention devra préparer une Constitution qui sera soumise au Parlement anglais.

Il est probable que le président sera un représentant des Dominions, et ce sera, sans doute, le général Smuts.

RUSSIE

L'industrie du fer en Russie. — La production sidérurgique du Midi de la Russie, pendant l'année 1916, se compare ainsi avec celles des années 1914 et 1915 :

Production	1914	1915	1916
	(En milliers de pouds) (*)		
Fonte.....	186.216	167.559	175.918
Demi-produits.....	171.355	151.703	161.610
Produits finis.....	144.997	125.668	132.287
Livraison sur le marché			
Fonte.....	38.890	36.237	36.072
Demi-produits.....	5.634	4.447	4.932
Produits finis.....	122.899	104.542	140.825

(*) Le poud égale 16 kilos 380.

Le nombre des ouvriers employés dans l'industrie métallurgique atteignait à fin décembre 1916, 117.928.

L'évolution financière russe. — Le nouveau gouvernement de coalition vient de reconnaître en principe aux sujets des puissances ennemies qui sont d'origine slave, française, italienne et roumaine, ainsi qu'aux chrétiens ottomans, le droit qu'ils avaient déjà acquis d'être directeurs et employés dans les Sociétés par actions en Russie. Désormais l'autorisation leur sera accordée par

le ministère du Commerce, après accord avec le ministère des Affaires étrangères.

Signalons que la confiance du pays dans le ministère de coalition se manifeste par une recrudescence des souscriptions à l'Emprunt de la Liberté. Tous les partis politiques et différentes sociétés ont ouvert, à cet effet, des permanences dans tous les districts. Des meetings de propagande ont lieu partout, dans les temples et synagogues, sur les places publiques. Les juifs souscrivent, en général, par communautés. C'est ainsi que la communauté de Moscou a déjà souscrit 32 millions de roubles.

Bilan de la Banque de Russie. — Le dernier bilan de la Banque de Russie, arrêté au 1/14 mai 1917, se compare ainsi avec le précédent :

	23 av. 6 mai 1917	1/14 mai 1917	Comparaizon
	(Millions de roubles)		
Actif :			
Or (lingots, monnaies et bons de l'administr. des Mines).....	1.480	1.478	— 2
Or à l'étranger.....	2.119	2.119	»
Billon d'argent et de cuivre.....	123	119	— 4
Effets escomptés.....	266	263	— 3
Bons du Trésor à court terme.....	9.243	9.101	— 142
Prêts sur titres.....	828	878	+ 50
— sur marchandises.....	43	43	»
— aux institutions de crédit populaire.....	67	66	— 1
— agricoles.....	17	17	»
— industriels.....	9	9	»
— aux Monts de Piété.....	14	15	+ 1
Effets protestés.....	1	1	»
Titres appartenant à la Banque	225	236	+ 9
Compte Emprunt de la Liberté.....	227	109	— 116
Divers.....	161	159	— 2
Solde du compte des succurs.....	641	775	+ 134
Total.....	15.464	15.388	— 76
Passif :			
Billets de banque émis, sauf ceux en caisse de la Banque (1).....	11.316	11.471	+ 155
Capital.....	55	55	»
Dépôts.....	21	24	+ 3
Comptes courants du Trésor.....	400	211	— 189
— spéciaux et consignations.....	624	627	+ 3
— courants des particul.....	2.198	2.165	— 33
Mandats non acquittés.....	35	38	+ 3
Intérêts sur les opérations de l'exercice.....	416	416	»
Sommes transitoires et divers.....	399	381	— 18
Total.....	15.464	15.388	— 76

(1) Les billets en caisse s'élevaient, au 23 avril/6 mai, à 119.489.000 roubles et, au 1/14 mai, à 117.858.000 roubles.

La situation intérieure. — D'après les dernières nouvelles de Petrograd, il semble qu'une amélioration sensible est en train de se produire. Le Cabinet de coalition est définitivement constitué. Six socialistes en font partie, dont trois socialistes démocrates et trois socialistes nationaux. Les anciens ministres cadets, MM. Chingaref et Manouïlof, ont gardé leurs portefeuilles, de même que quatre autres membres du ministère précédent.

Deux socialistes se chargent de ministères qui existaient déjà ; trois autres reçoivent des portefeuilles qui viennent d'être créés.

Voici la répartition définitive des portefeuilles : *Président du Conseil, ministre de l'Intérieur*, prince Lvof ; *Affaires étrangères*, M. Terestchenko ; *Commerce et Industrie*, M. Konovalof ; *Contrôleur d'Etat*, M. Godnef ; *Travail*, M. Skobelev ; *Justice*, M. Pereverzev ; *Agriculture*, M. Tchernof ; *Ravitaillement*, M. Pechekhonof ; *Guerre et Marine*, M. Kerenski ; *Finances*, M. Chingaref ; *Postes et Télégraphes*, M. Tseretelli ; *Voies et Communica-*

tions, M. Nekrassof ; *Instruction publique*, M. Manouïlof.

En outre, le professeur Grimm, cadet, et le prince Chakhovskoy, cadet, secrétaire de la première Douma, sont candidats aux postes respectifs de ministre pour les affaires concernant l'Assemblée constituante et de ministre de l'Assistance publique.

ITALIE

Le succès du quatrième emprunt de guerre italien. — On connaît maintenant les résultats définitifs du quatrième emprunt italien 5 %. Les souscriptions recueillies à l'intérieur du Royaume — à part les conversions — s'élevèrent à plus de 3.612.000.000 de lire, dont 2 milliards 489 millions comptant et 1.123.000.000 de lire en titres étrangers et bons du Trésor.

Les demandes de conversion pour cet emprunt de titres des précédents emprunts nationaux, dont l'acceptation dans le royaume a été close le 30 avril dernier, donnèrent aussi des résultats très satisfaisants ; le chiffre certifié au 30 avril dernier s'éleva à environ 2 milliards 735 millions de lire. Par conséquent, en additionnant les nouvelles souscriptions et les conversions, le quatrième emprunt consolidé atteint 6.347.000.000 de lire, outre les sommes souscrites par les Italiens à l'étranger.

Pour ce qui concerne ces dernières, les indications sont encore incomplètes, soit à cause des difficultés de communication, soit parce que les opérations de placement à l'étranger durent jusqu'à fin mai ; toutefois, il ressort des renseignements parvenus jusqu'au ministère du Trésor qu'il a été souscrit parmi les Italiens à l'étranger des titres pour plus de 145 millions. Il est plus probable que l'élan patriotique des colonies italiennes ne diminuera pas pendant cette dernière période, les conversions d'emprunts précédents au nouvel emprunt ayant été, en dehors du royaume, prorogées jusqu'au 31 mai pour l'Europe et jusqu'au 31 juillet 1917 pour les pays d'outre-mer.

La conférence interparlementaire du commerce.

Cette conférence interalliée, qui s'est tenue à Rome dans le courant de la semaine dernière, a émis le vœu qu'en ce qui concerne l'arbitrage commercial, la législation des différents Etats alliés reconnaisse la validité de la clause compromissoire tant au point de vue de la loi spéciale à chacun des Etats qu'à celui du droit international privé.

Elle a également émis le vœu que toute sentence arbitrale, ayant un caractère exécutoire dans l'Etat d'où elle émane, ait force obligatoire dans les autres Etats de l'Entente. Enfin, elle demande que les règles exigées pour la concession de l'exequatur soient uniformes dans tous les Etats alliés.

La discussion du régime des transports maritimes s'est terminée sur le vote de la résolution suivante :

« Une clause devra être introduite dans le traité de paix pour exiger le remplacement par des unités équivalentes de tous les navires que les Alliés auront perdus par suite d'actes contraires aux lois internationales. Une entente devra intervenir entre les Alliés pour l'utilisation de leurs ports ou de leurs rades militaires, pour l'accostage, le mouillage et les escales des navires de commerce.

« Un accord devra également être conclu relatif aux droits de navigation à percevoir. Ce régime pourra comporter un tarif exceptionnel ou des faveurs et comprendra un tarif minimum et un tarif maximum avec la possibilité d'introduire des tarifs intermédiaires. Les droits et les taxes des ports devront être fixés après entente et sur le système de réciprocité.

« Pour faciliter la réalisation des mesures indiquées, les Alliés s'engageront à abolir leurs conventions maritimes avec les neutres. Les services directs seront institués entre les chemins de fer

et les lignes de navigation des nations alliées, qui se réservent, dans toute circonstance, de prendre les mesures de défense exigées par la situation contre la concurrence ennemie, laquelle ne manquera pas de se manifester après la guerre.

« Enfin, la conférence attire l'attention des Alliés sur l'opportunité qu'il y a pour eux à apporter dans leurs ports principaux des améliorations conformes aux conditions de la navigation moderne. »

ETATS-UNIS

L'Emprunt de la Liberté. — Le Trésor américain annonce les répartitions suivantes de l'Emprunt de la Liberté entre les Banques fédérales de Réserve des divers districts, chargées de l'émission : New-York, \$ 750 millions ; Boston, \$ 300 millions ; Philadelphie, \$ 175 millions ; Atlanta, \$ 75 millions ; Saint-Louis, \$ 100 millions ; Dallas, \$ 50 millions ; Cleveland, \$ 225 millions ; Richmond, \$ 100 millions ; Kansas City, \$ 125 millions ; Chicago, \$ 325 millions ; Minneapolis, \$ 100 millions ; San Francisco, \$ 175 millions.

Pendant le mois d'avril la Dette nationale des Etats-Unis s'est accrue de \$ 262.000.000, par suite de l'émission de certificats du Trésor.

Sur les \$ 100 millions avancés à la Russie, \$ 15 millions vont à la « Westinghouse Electric and Manufacturing Co » en règlement d'anciens contrats. La majeure partie du solde servira au paiement de munitions fournies à la Russie par diverses compagnies métallurgiques.

La flotte marchande américaine. — On annonce de Washington que le gouvernement des Etats-Unis a décidé de prendre possession de 233 navires actuellement en construction dans les chantiers américains pour le compte de compagnies étrangères.

Une dépêche de New-York dit que la réparation des navires austro-allemands saisis permet à la commission chargée de ce travail de prévoir d'ici à peu de temps l'utilisation de 71 navires. On considère comme possible la mise à la disposition des Alliés de 535.000 tonnes.

D'autre part, le gouvernement a soumis à un examen approfondi la proposition de la mission anglaise tendant à établir que les pays neutres désirent importer des vivres d'Amérique, devront pourvoir eux-mêmes au transport des cargaisons par l'envoi de leurs propres bateaux.

D'autre part, les services de la marine marchande américaine seront affectés aux seuls besoins des Alliés.

La limitation rigoureuse des exportations de vivres vers les pays neutres paraît chose décidée ; la Hollande et les pays scandinaves en ressentiront tout particulièrement les effets.

Les mesures de guerre. — Il y a huit jours nous annoncions que M. Hoover, qui dirigeait le ravitaillement américain en Belgique, semblait avoir convaincu le gouvernement américain de la nécessité de nommer un dictateur aux vivres.

C'est chose faite. M. Wilson vient de nommer M. Hoover à ce poste. Les pouvoirs conférés au nouveau contrôleur comportent notamment :

1° Le développement de la production en évitant toute intervention arbitraire et sans qu'il soit porté atteinte aux méthodes actuellement en usage.

2° L'interdiction de l'accaparement des produits alimentaires par des personnes n'ayant pas qualité pour procéder à l'accumulation de réserves.

3° En cas de nécessité, la réquisition, dans l'intérêt public, des produits alimentaires.

4° La spécification, à chaque moment, du blutage et l'autorisation de la vente de certains mélanges.

5° L'adoption de mesures contre le gaspillage.

6° La fixation de prix minima aux fermiers pour les nouvelles récoltes et le contrôle sur les opérations spéculatives par la taxation des prix.

Le président Wilson a déclaré que ce projet n'était exclusivement applicable qu'au temps de guerre et qu'il n'y avait pas lieu de craindre l'établissement d'une bureaucratie permanente.

M. Wilson espère que l'exercice des pouvoirs du contrôleur ne sera nécessaire que dans des cas exceptionnels.

M. Hoover, en acceptant le poste qui lui a été confié, a déclaré que son programme comporte une coopération étroite avec les alliés. « Ce n'est point par ambition que je deviens dictateur, a-t-il dit. Je fais confiance au peuple américain et j'espère qu'il résoudra lui-même spontanément les problèmes que la situation alimentaire pourra poser. »

ALLEMAGNE

Banque Impériale d'Allemagne. — Le bilan de la Banque Impériale d'Allemagne, au 15 mai 1917, accuse, sur celui du 7 mai 1917, les variations suivantes :

	7 mai 1917	15 mai 1917	Compar.	
(En millions de marks)				
Encaissé or.....	2.533	2.533		»
— argent.....	18	22	+	4
Billets de l'Empire et bons des Caisses de prêts.....	469	460	-	9
Portefeuille d'es-compte.....	8.711	9.278	+	567
Avances.....	9	»		»
Portefeuille titres....	108	»		»
Circulation.....	8.304	8.206	-	98
Dépôts.....	3.952	4.533	+	641

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de marks).

Dates	Encaisse		Billets de l'Empire (l)	Circulation	Comptes courants et dépôts	Portefeuille	Avances	Taux de l'escompte
	Or	Argent						
31 juil. 1914	1.253	275	33	2.909	1.258	2.081	202	5 %
7 août 1917	1.478	118	97	3.897	1.879	3.737	236	6
23 mars..	2.530	16	348	8.225	4.504	9.258	11	5
31 — ...	2.531	16	381	8.616	8.406	13.397	9	»
7 avril..	2.532	16	350	8.559	4.820	9.942	8	»
14 — ...	2.532	16	444	8.360	4.692	9.552	11	»
23 — ...	2.533	17	550	8.145	4.014	8.484	9	»
30 — ...	2.533	17	509	8.315	3.981	8.715	13	»
7 mai... 2.533	18	469	8.304	3.952	8.711	9	»	
15 — ... 2.533	22	460	8.206	4.533	9.278	»	»	

(1) Depuis le 7 août, les bons des Caisses de prêts (Darlehenskassenscheine) sont compris au bilan avec les billets de l'Empire (Reichskassenscheine).

La frappe des monnaies en Allemagne. — Les pièces de fer en circulation en Allemagne s'élèvent à : 16.4 millions de pièces de 10 pf. ; 8.6 millions de pièces de 5 pf., soit 1 million de plus que la frappe prévue à l'origine.

Il a été frappé 85.915.39 monnaies de pièces de 1 pf. en aluminium, ce qui porte ce genre de pièces en circulation à Mk. 99.901,73. En outre, on a frappé 3.999 Mk. de pièces de 3 Mk. en argent.

L'ensemble des pièces allemandes frappées jusqu'à fin mars 1917, sous déduction des pièces retirées, se décompose comme suit :

Monnaies d'or.....	Mk.	5.155.813.320
— d'argent.....		1.270.394.355
— de nickel.....		108.047.299.35
— de fer.....		25.965.144.65
— de cuivre.....		25.106.177.70
— d'aluminium.....		99.901.73

La frappe totale s'élève donc à 6.685.426.198,43 marks.

Le ravitaillement de l'Allemagne par les neutres.

Un résumé des plus intéressants vient d'être publié par le *New-York Times* relativement aux produits importés des Etats-Unis par les neutres.

Depuis deux ans, dit l'organe new-yorkais, l'Allemagne a pu conduire la guerre avec les produits qu'elle a reçus des Etats-Unis. Les chiffres suivants sont suggestifs. Du 30 juin 1912 au 30 juin 1913, nos exportations en Norvège ont atteint 8.391.458 dollars. En 1916, elles sont passées à 66.207.744 dollars. Pour les autres voisins neutres de l'Allemagne, les chiffres sont :

Suède : 1913, 12.104.366 dollars ; 1916, 48.353.387 dollars.

Suisse : 1913, 826.549 dollars ; 1916, 13.654.256 dollars.

Danemark : 1913, 18.687.791 dollars ; 1916, 56 millions 335.596 dollars.

Maintenant, quels produits ces pays nous achètent-ils pour le compte de l'Allemagne ? En 1915, nous avons exporté 1.459 millions de livres de tourteaux, dont 1.093 millions au Danemark seul. En 1916, sur 1.232 millions, le Danemark en a reçu 812 millions. En 1915, nous avons exporté 69 millions d'hectolitres de blé. La Grande-Bretagne et l'Irlande, avec une population de 45 millions d'habitants, ne produisant que 16 % de leur consommation en achetèrent 15 millions. Les Pays-Bas, avec une population de 6 millions d'habitants seulement, en achetèrent 9 millions d'hectolitres. En 1916, sur une exportation totale de 51 millions d'hectolitres, 7 millions sont allés à la Hollande.

Pour la farine de froment, le chiffre total de nos exportations atteignait, en 1915, 218 millions d'hectolitres. Sur ce total, 1.830.000 hectolitres allèrent à la Hollande et 4.800.000 à la Grande-Bretagne et à l'Irlande.

En 1915, nous exportâmes 16 millions d'hectolitres de maïs, et, en 1916, 18 millions d'hectolitres. Le Danemark en acheta chaque fois près d'un quart. Sur les 18 millions d'hectolitres exportés en 1916, le Danemark et les Pays-Bas réunis absorbèrent 6.500.000 hectolitres.

Pour le pétrole, les chiffres sont encore plus frappants. En 1916, nous en exportâmes 38.500.000 hectolitres. Sur ce total, 6.700.000 hectolitres allèrent à la Grande-Bretagne, 4.500.000 hectolitres à la France et 2.450.000 hectolitres à la Hollande, dont la population n'est que le huitième de celle de la Grande-Bretagne.

La disette en Allemagne. — Des nouvelles certaines, parvenues hier de Berlin en Suisse, rapportent que des bagarres et des essais de pillage se sont produits dans plusieurs quartiers de la capitale à cause du manque de vivres. Des manifestations hostiles au gouvernement ont également eu lieu.

Ces troubles ont pour cause la faillite des promesses des autorités concernant les distributions de viande et de pommes de terre.

On se souvient que, au lendemain des grèves métallurgiques, le bourgmestre de Berlin avait promis à la délégation ouvrière que les ouvriers toucheraient dorénavant cinq livres de pommes de terre et 250 grammes de viande par semaine. Or, dans de nombreuses villes de l'empire, les populations ne touchent qu'une à trois livres de pommes de terre.

Aujourd'hui le bourgmestre de Berlin fait savoir que le bétail livré à la municipalité est de qualité tellement inférieure que les rations de viande devront être réduites.

« Il en sera de même des rations de pommes de terre, ajoute laconiquement le bourgmestre Wermuth, car les arrivages de province sont si restreints qu'il sera impossible de distribuer à chacun la quantité de pommes de terre à laquelle il a droit.

« Nous serons donc obligés, à titre de compensation, d'augmenter la ration de pain. »

Cette dernière déclaration est particulièrement grave ; il a été dit, en effet, à plusieurs reprises dans les milieux officiels allemands que le pays ne pourrait tenir avec ses réserves en céréales jusqu'à la prochaine récolte, soit le 15 août, que si la ration de pain n'était pas supérieure à 1.500 grammes par semaine ; or, voici que, pour parer à la pénurie de viande et de pommes de terre, Berlin puise dans ses réserves de céréales panifiables. Les conséquences de cet acte sont nettes.

Nous ajouterons encore que, depuis quinze jours, Berlin manque totalement de pommes de terre et que seuls quelques rares privilégiés ont pu en obtenir une livre contre remise d'une carte qui en valait cinq. D'autre part, la quantité de viande distribuée à Berlin et dans la banlieue de la capitale variait de 50 à 150 grammes. Quelques journaux se plaignent même que ces maigres portions étaient avariées. Pour conclure, signalons que les mêmes faits se produisent à Munich et Leipzig.

Crise de la main-d'œuvre et du charbon. — Une nouvelle ordonnance, ayant pour but d'épargner la main-d'œuvre et les matières premières, vient d'entrer en vigueur en Allemagne. Les autorités militaires ont ordonné de suspendre, dès aujourd'hui, tous travaux de construction.

Les *Dernières Nouvelles de Munich* annoncent que, malgré les mesures prises, la quantité de charbon reçue par les consommateurs est absolument insuffisante. Le mal provient de l'absence de main-d'œuvre dans les mines, mais surtout de l'état déplorable des chemins de fer. En général, les voies de communication et la navigation sont surchargées.

AUTRICHE-HONGRIE

La gravité de la crise alimentaire en Autriche. — La famine et le mécontentement ne font que grandir en Autriche. La *Bohemia*, de Prague, reproduit à ce sujet l'appel du maire de Bruxelles et autres notabilités aux habitants du district : « Nous allons avoir un terrible moment à passer. Nos stocks s'épuisent, et les récoltes de Roumanie ne sont pas encore arrivées. La farine manque, attendons-nous à manquer de pain pendant quelque temps. Les Viennois n'ont plus que le tiers du lait dont ils auraient besoin. L'Allemagne a accaparé toutes les semences de pommes de terre de la Pologne russe, ce qui oblige les autorités autrichiennes à se rabattre sur les carottes, les haricots et autres légumes. »

Le *Grazer Tageblatt* annonce des troubles parmi les paysans de Styrie qui nourrissent leur bétail avec du blé vert. Aux reproches qu'on leur fait, ils répondent : « Il nous restera toujours assez pour nous. Si les gens de la ville veulent du blé, qu'ils viennent le faire pousser. »

Dans toutes les localités de villégiature, on refuse les visiteurs, parce qu'il serait impossible de les nourrir. A Salzburg, les visiteurs sont informés de n'avoir pas à compter sur les cartes de viande, etc...

Revue Commerciale

Les jours sans viande. — Une circulaire du ministre du Ravitaillement général, parue dans le *Journal officiel* du 17 mai, donne aux préfets des instructions générales sur l'application du décret du 14 avril 1917, réglementant la vente et la consommation de la viande.

Ces instructions peuvent se résumer comme suit :

1° Choisir le lundi et le mardi comme jours d'interdiction ;

2° Interdire pendant ces deux jours la vente de toute viande, y compris la triperie, la volaille et le lapin ;

3° Autoriser par contre tous les jours la vente de la viande de cheval ;

4° Edicter que les mesures générales s'étendent à tout le pays aussi bien quant au choix des jours que pour tout ordre de restriction.

Toutefois, les préfets pourront faire coïncider, dans certains centres, les jours d'interdiction avec les foires ou marchés importants, sous réserve que les deux jours sans viande seront toujours consécutifs.

D'autre part, les boucheries qui vendent exclusivement de la viande de cheval pourront rester ouvertes et continuer leur commerce pendant les jours d'interdiction, mais la consommation de la viande de cheval ne sera pas autorisée ces jours-là dans les restaurants. Sauf cette exception, la vente et la consommation de toute autre viande et notamment des abats demeurent interdites.

Des dérogations sont prévues dans la circulaire en ce qui concerne les malades, les hôpitaux et établissements d'assistance ; des dispositions spéciales concernent les viandes destinées aux corps de troupes.

La question du charbon. — M. Viollette, ministre du ravitaillement, a déposé, le 22 mai, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi qu'il a fait approuver par le conseil des ministres, tendant à réprimer les opérations de spéculation et d'accaparement sur les charbons.

Ce projet de loi est précédé d'un exposé des motifs dont voici le texte :

« Il paraît absolument impossible de ne pas réagir contre les accaparements de charbons qui se poursuivent journellement.

« A cet effet, j'ai déjà saisi le parquet de nombreuses plaintes. Malheureusement celui-ci se trouve très embarrassé pour réprimer des abus qui ne sont pas encore justiciables du Code pénal.

« D'autre part, il arrive à chaque instant que des industriels travaillant pour la guerre, soit directement, soit par l'intermédiaire de personnes exerçant les professions les plus diverses, offrent du charbon à des prix de pure spéculation et cela non plus n'est pas punissable.

« Il paraît donc indispensable de prévoir pour toute la durée de la guerre des peines sévères à cet effet. »

Article 1^{er}. — Il est interdit à toute personne ne justifiant pas de l'inscription au rôle des patentes avant le 1^{er} janvier 1917, de proposer ou de vendre du charbon à un prix quelconque, sous peine d'un emprisonnement de un à quatre mois et d'une amende de mille à dix mille francs.

Art. 2. — Il est interdit sous les mêmes peines à toute personne recevant du charbon pour un usage déterminé de le détourner de sa destination. Sont seules autorisées les distributions de combustibles, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, faites conformément aux usages par certains industriels à leur personnel permanent.

Art. 3. — L'article 463 du Code pénal sera applicable dans tous les cas où auront été prononcées les sanctions prévues aux articles 1 et 2 de la présente loi.

Art. 4. — La présente loi restera en vigueur pendant toutes les hostilités et un an après la signature du traité de paix.

D'autre part, M. Viollette a fait signer par le président de la République un décret relatif à la déclaration des stocks de charbon.

Ce décret est motivé par les considérations suivantes qui sont exposées dans le rapport au président de la République :

« La constitution par les particuliers de stocks de charbons dépassant très notablement leurs besoins devient un véritable péril. Bien que nos importations et que nos productions augmentent, nombre de gens ne peuvent arriver à obtenir du

charbon parce que celui-ci est réservé par les détenteurs à ceux qui peuvent le payer à des prix qui ne connaissent pas de limite.

« Il importe de prendre des mesures en conséquence, et je vous propose d'exiger la déclaration des charbons comme nous avons exigé la déclaration des céréales. »

Voici le texte des articles du décret :

Article 1^{er}. — Tout industriel, commerçant ou particulier devra, avant le 20 juin 1917, déclarer à la mairie de son domicile la quantité de charbon excédant mille kilogrammes qu'il a en sa possession dans ses magasins ou dans ses caves à la date du 15 juin.

Toute quantité non déclarée sera réquisitionnée.

Art. 2. — Les préfets, les sous-préfets et les maires sont chargés de l'exécution du présent décret et ordonneront, en conséquence, toutes vérifications nécessaires pour en assurer l'application.

PETITES NOUVELLES

◆ L'action du *Crédit Foncier* est ferme à 664 francs. La publication du rapport fait ressortir l'augmentation constante des réserves et permet d'envisager une amélioration du dividende pour les exercices futurs.

Le groupe des obligations foncières et communales se fait remarquer par une progression générale des cours. Le 1^{er} juin prochain les foncières 1895 et les communales 1899 et 1912 détacheront leur coupon semestriel.

◆ Le *Crédit Mobilier Français* a reçu de la Chambre des Mines du Transvaal un télégramme lui annonçant que le rendement du mois d'avril 1917 a été de : 717.598 onces d'or fin pour les mines du Witwatersrand, 25.180 onces d'or fin pour les mines des autres districts, soit un total de : 742.778 onces d'or fin d'une valeur de 3.155.121 livres sterling, contre 787.094 onces d'or d'une valeur de 3.343.363 livres sterling pour le mois de mars 1917, qui se décomposaient comme suit : 760.598 onces d'or fin pour les mines du Witwatersrand, 26.496 onces d'or fin pour les mines des autres districts.

D'autre part, le nombre d'indigènes employés par les membres de l'Association relative à la main-d'œuvre au Witwatersrand et par les entrepreneurs a été de : 185.975 dans les mines d'or, 11.435 dans les mines de charbon, 6.314 dans les mines de diamant, soit ensemble 203.724.

Marché Financier

Paris, le 24 mai 1917.

L'allure générale de la Bourse se maintient soutenue, mais les transactions sont peu nombreuses.

Parmi les derniers cours cotés, nous relevons :

Au Parquet. — Au comptant : 3 %, 61,25 ; 5 %, 88,75 ; Banque de France, 5,250 ; Banque de Paris, 980 ; Crédit Foncier, 664 ; Crédit Lyonnais, 1,150 ; Actions Est, 750 ; P.-L.-M., 960 ; Nord, 1,250 ; Orléans, 1,050 ; Boléo, 1,055 ; Penarroya, 2,170 ; Suez, 4,350 ; Extérieure, 105 ; Russe 5 % 1906, 80 ; Briansk, 387 ; Rio Tinto, 1,730 ; Prowodnik, 347 ; Tréfileries du Havre, 234 ; Montbard-Aulnoye, 445 ; Etablissements Bergougnan, 1,315.

Marché en Banque. — Au comptant : Toula, 1,160 ; Maltzof, 560 ; Cape Copper, 127 ; De Beers, 376 ; Modderfontein B, 220 ; Rand Mines, 92,50 ; Bakou, 1,660.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.